



Regragui ignore Rahimi

La grosse gaffe !

Page 23

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9768

Vendredi 11 Novembre 2022

Les amendements qui valent par leur essence sociale

*Les propositions du Groupe socialiste visent la promotion de la classe moyenne,
l'acquisition de logements, l'encouragement des PME...*



Lire page 3

Election du Bureau national de la Chabiba, samedi 12 novembre

Le président du 9ème Congrès national de la J-USFP convoque les membres du Conseil national de la Chabiba à prendre part aux travaux de sa première session, et ce, le samedi 12 novembre à partir de 10 heures au siège central du parti à Rabat.

Cette session sera consacrée à l'élection du Bureau national de la J-USFP.

Abderrazzak Laassel : *Les groupes séparatistes, facteur direct de déclenchement des guerres civiles et des conflits ethniques en Afrique*



Page 2

Au CPS de l'UA, le Maroc prône une vision africaine commune sur l'applicabilité du droit international dans le cyberspace



Page 4

Abderrazzak Laassel : Les groupes séparatistes, facteur direct de déclenchement des guerres civiles et des conflits ethniques en Afrique



Les groupes séparatistes en Afrique sont un facteur direct dans le déclenchement des guerres civiles et des conflits ethniques, a souligné l'ambassadeur de Sa Majesté le Roi au Kenya, Abderrazzak Laassel, notant que le rôle déstabilisateur de ces groupes dans le continent a été négligé ces dernières années.

Dans une tribune publiée par le journal kényan "The Standard", le diplomate marocain a mis en garde contre

le nombre croissant d'individus passant de groupes séparatistes à des groupes terroristes et vice versa, relevant que ces individus sont généralement financés, hébergés, soutenus et armés par des pays voisins qui favorisent la propagation du terrorisme et compromettent davantage la paix et la sécurité régionales.

A cet égard, M. Laassel a souligné que les liens entre les éléments du "polisario" et les mouvements terroristes remontent aux années 80, notant que

l'année 2007 a marqué un tournant dans l'évolution du terrorisme en Afrique du Nord.

Le groupe salafiste pour la prédication et le combat a décidé d'intégrer le mouvement jihadiste mondial en devenant Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et les liens entre AQMI et les milices du "polisario" se sont confirmés, a-t-il expliqué, relevant que ces dernières années, AQMI a également montré un certain intérêt pour le "polisario" qui est devenu l'une des princi-

pales bases de recrutement de l'organisation terroriste.

Le diplomate marocain a, en effet, illustré ses propos en évoquant l'élimination, en 2021 par la force Barkhane, du chef du groupe Etat islamique au grand Sahara (EIGS), qui n'est autre qu'Adnan Abou Walid Al-Sahraoui, l'un des premiers membres de la milice séparatiste du "polisario".

Abou Walid al-Sahraoui, de son vrai nom Lahbib Ould Abdi Ould Said Ould El Bachir, a quitté les camps de Tindouf en 2010 pour le Mali afin de rejoindre la Katiba Tarik Ibn Ziyad liée à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), a fait savoir l'ambassadeur marocain, ajoutant qu'un an plus tard, cet ancien séparatiste a fondé le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) dans la région malienne de Gao.

En octobre 2011, ce mouvement radical mène sa première opération d'envergure en kidnappant deux humanitaires espagnols et une Italienne dans les camps de Tindouf, a détaillé M. Laassel, ajoutant qu'en mai 2015, il a prêté allégeance à Daech et a créé "sa franchise" dans la région sous l'appellation "Etat islamique au grand Sahara" (EIGS).

Le Royaume du Maroc est fermement convaincu que le lien entre le terrorisme et le séparatisme doit être contrecarré par des partenariats efficaces en s'appuyant sur les structures existantes, a conclu le diplomate marocain.

Prince Ned Munir Nwoko : La mise en œuvre du Gazoduc Nigeria-Maroc ouvrirait une nouvelle perspective de développement

La mise en œuvre du Gazoduc Nigeria-Maroc, ouvrirait "sans aucun doute une nouvelle perspective de développement", a affirmé Prince Ned Munir Nwoko, ancien sénateur de l'Etat du Delta (Nigeria) et avocat à la Cour suprême d'Angleterre et du Pays de Galles. Le Nigeria et le Maroc, "en tant que deux nations africaines sœurs, ont tout à gagner de la coopération mutuelle, de la relance économique et du développement du capital humain", a déclaré M. Ned Munir Nwoko, soulignant que Sa Majesté le Roi Mohammed VI s'exprimait "avec une perspicacité généreuse et pénétrante sur les détails du projet de gazoduc", dans le discours prononcé dimanche dernier à l'occasion de la célébration du 47ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte.

"Avec la passion héroïque et la détermination de SM le Roi, et l'intégrité et le patriotisme du Président Muhammadu Buhari, je partage fermement l'optimisme que le projet de

Gazoduc Nigeria/Maroc améliorerait les conditions socio-économiques des citoyens des pays africains frères", a-t-il dit. "La portée générale du projet est à la fois louable et admirable. Il est en effet salutaire que le Maroc est devenu, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, l'épicentre de la renaissance africaine", a-t-il encore souligné, notant qu'en promouvant une économie relativement libérale, le Maroc est devenu un acteur dominant dans les activités africaines.

"Il est réconfortant que SM le Roi ait pris cette initiative au plus haut niveau, en collaboration avec Son Excellence, Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria", a-t-il précisé. "En tant que Nigérian et partie éprise par la croissance sociale et économique de mon pays et d'autres nations africaines, je suis profondément impressionné par les paroles profondes de SM le Roi sur les relations entre le Nigeria et le Maroc", a affirmé M.

Ned Nwoko dans cette déclaration.

"Sur le front intérieur, le partenariat gazier entre le Nigeria et le Maroc est un grand pas audacieux dans la bonne direction", a-t-il estimé, relevant que le Nigeria, en tant que pays producteur de pétrole et de gaz, a beaucoup à gagner de cette initiative bilatérale, également chancelier de l'Université des sports du Nigeria.

L'augmentation de la production de pétrole et de gaz, la sécurité des pipelines et le déploiement de la technologie, sont autant d'avancées en faveur du Nigeria, a poursuivi M. Ned Nwoko.

"Compte tenu de l'augmentation constante de la population du Nigeria, du déficit des infrastructures sociales et de l'augmentation du coût de la vie, une initiative bilatérale judicieuse comme le gazoduc a tout le potentiel nécessaire pour renforcer l'économie du pays, augmenter ses revenus et le placer sur la voie de la viabilité économique, de la stabilité et de la prospérité", a-t-il expliqué.

D'autre part, il a salué "la noble vision de SM le Roi, dans la mise en œuvre d'un programme de développement intégré pour la nation du Maroc, impliquant un budget impressionnant de plus de 77 milliards de dirhams".

Cette politique ambitieuse est évidemment structurée avec des objectifs de grande portée en matière de création d'emplois et de richesses, d'investissements, de production agricole, d'énergie solaire, d'infrastructures vitales, d'éducation et de tourisme, a-t-il affirmé, indiquant que "cette politique sera immensément bénéfique pour les citoyens du Maroc, insufflant un élan socioéconomique sans précédent à la nation avec un impact positif au niveau de toute la région du Maghreb".

Il a conclu que les programmes ingénieux énoncés par le Souverain représentent un pas de géant vers un Maroc, ancré dans le développement durable pour les générations actuelles et futures.

Les amendements qui valent par leur essence sociale

Les propositions du Groupe socialiste visent la promotion de la classe moyenne, l'acquisition de logements, l'encouragement des PME...



« Plus de social, c'est ainsi que l'on peut qualifier les 65 amendements proposés par le Groupe socialiste à la Chambre des représentants et relatifs au PLF 2023. En effet, les députés itihadis ont été pour une loi de Finances qui hausse le pouvoir d'achat des citoyens, instaure la justice fiscale, soutient les petites et moyennes entreprises et simplifie les procédures administratives. Pour les membres du Groupe socialiste, le PLF 2023 aurait dû insuffler un élan social à même de servir le développement économique et social du pays dans un contexte morose aux niveaux national, régional et international.

Ainsi, et pour lutter contre la dégradation du pouvoir d'achat et renforcer le principe de la justice fiscale et de la solidarité, le Groupe socialiste a proposé de réviser le barème de l'impôt sur le revenu, particulièrement pour les salaires allant jusqu'à 50.000 DH au lieu de 30.000 DH proposés par le PLF 2023. Concernant les tranches de salaires allant de 50.001 à 60.000 DH, le Groupe socialiste a proposé un taux de 10% contre 20% pour les tranches allant de 60.001 à 80.000 DH et 30% pour les tranches allant de 80.001 à 180.000 DH. Il a également proposé les taux de 34%, 38% et 42% respective-

ment pour les tranches de salaires allant de 180.001 à 240.000; 240.001 à 480.000 et 480.001 et plus.

L'esprit social des propositions des parlementaires itihadis touche également la question du logement via l'encouragement de la classe moyenne à acquérir ou construire une maison principale. A ce propos, ils proposent une déduction fiscale allant jusqu'à 20% de l'impôt sur le revenu. Ils ont également proposé une déduction de 20% sur les revenus imposables afin d'apaiser la pression financière sur les familles qui supportent les charges relatives à la scolarisation de leurs enfants dans le secteur privé. Ainsi et afin de réglementer ces déductions, le Groupe socialiste exige que le bénéficiaire ajoute à son déclaration fiscale, une attestation scolaire et des documents attestant lesdites charges scolaires.

En outre, le Groupe socialiste a appelé à préserver le taux de 10% pour l'impôt sur les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 500.000 DH et de développer les conditions d'amnistie concernant l'impôt sur le revenu au profit des petites et nouvelles entreprises ainsi que de protéger l'auto-entrepreneur afin d'encourager la création d'emplois et de préserver les petites et moyennes entreprises. Dans ce sens, il a été question pour le

Groupe socialiste de proposer d'imposer graduellement les personnes concernées par l'impôt sur le revenu au lieu du taux de 30% en application actuellement. Et ce afin d'encourager les jeunes à s'inscrire dans le régime de l'auto-entrepreneur et à participer à la lutte contre le chômage.

S'agissant de la question de la dérogation permanente de l'impôt sur le revenu et qui concerne les revenus agricoles, le Groupe socialiste demande que ces exemptions excluent les revenus agricoles découlant des agricultures épuisant les ressources hydriques afin de protéger les nappes phréatiques et soutenir les efforts de l'Etat visant à rationaliser la consommation de l'eau.

Les parlementaires itihadis ont également défendu l'idée d'exonérer les salaires des employés des associations de l'impôt sur le revenu ainsi que les indemnités et les honoraires destinés aux formateurs, cadres externes et journaliers en contrat. L'objectif : alléger la pression fiscale sur les associations. En effet, ce sont ces ONG qui supportent l'impôt sur le revenu, que ce soit pour les employés permanents ou journaliers. Cette baisse d'impôt pourra, selon le Groupe socialiste, encourager les capacités de formation et d'encadrement de ces associations ainsi que la création de postes d'emploi. Cet amende-

ment qui vise également à élargir le nombre des salariés des associations, doit, selon les parlemen-

taires itihadis, être mis en place dès les premières cinq années de la date de création de l'association ou de la coopérative.

Le Groupe socialiste a, en outre, sollicité des dérogations fiscales au profit de certaines institutions sociales au vu de leurs missions et de leurs rôles au niveau social au profit d'une large couche de fonctionnaires, d'employés et d'agents.

A rappeler que la Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants a adopté à la majorité, mercredi soir, la première partie du PLF 2023. Au cours de cette séance, 25 députés ont voté pour la première partie du projet, alors que 10 autres s'y sont opposés. Un total de 210 propositions d'amendements ont été reçues du gouvernement et des groupes de la majorité et de l'opposition, lors de cette réunion tenue en présence de la ministre de l'Economie et des Finances, et du ministre délégué chargé du Budget.

Hassan Bentalab

Chambre des représentants Adoption en commission de la première partie du PLF-2023

La Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants a adopté à la majorité, mercredi soir, la première partie du projet de loi de Finances (PLF) au titre de l'année 2023. Au cours de cette séance, 25 députés ont voté pour la première partie du projet, alors que 10 autres s'y sont opposés.

Un total de 210 propositions d'amendements ont été reçues du gouvernement et des groupes de la majorité et de l'opposition, lors de cette réunion tenue en présence de la ministre de l'Economie et des Finances, Nadia Fettah, et du ministre délégué chargé du budget, Fouzi Lekjaa.

Ces amendements ont porté sur plusieurs volets, notamment les droits de douane et la fiscalité.

Dans une déclaration à la MAP, le président de la Commission, Mohamed Chaouki, s'est félicité du climat positif et de l'esprit de responsabilité ayant régné tout au long des travaux de cette réunion, et qui se sont reflétés dans les différents amendements introduits, relatifs principalement aux droits de douane et à la fiscalité.

Pour sa part, le président du groupe Haraki, Driss Sentissi, a affirmé que l'ensemble des amendements présentés par l'opposition sont "de nature sociale et visent à soutenir le pouvoir d'achat de la classe vulnérable".

Et de noter que la Chambre des représentants devait tenir, hier jeudi, deux séances plénières, la première pour présenter le rapport de la Commission des finances et du développement économique et entamer la discussion générale de la première partie du PLF, alors que la deuxième était dédiée à la réponse du gouvernement et au vote de la première partie du projet de loi.

La Chambre des représentants tiendra également une séance plénière, ce vendredi, en vue de présenter les rapports des commissions sur les budgets sectoriels, discuter et voter la deuxième partie du PLF ainsi que l'intégralité du projet.

Transformation numérique

Ahmed Rahhou souligne l'importance d'adapter l'appareil de gestion de la concurrence aux évolutions du marché



Le président du Conseil de la concurrence, Ahmed Rahhou, a mis l'accent, mercredi à Marrakech, sur l'importance d'adapter l'appareil de gestion de la concurrence aux évolutions du marché dans le contexte de la transformation numérique.

L'accélération de la transformation digitale est de nature à favoriser le changement des modes de production, l'accès des citoyens aux services de base et l'inclusion économique et financière des populations, a relevé M. Rahhou qui prend part aux travaux de la Conférence internationale sur la

"Transformation digitale: entre régulation et compétitivité".

Tout en soulignant que le modèle économique des plateformes numériques constitue un défi pour les régulateurs et les autorités de la concurrence, M. Rahhou a estimé que la transformation digitale exerce un impact profond sur le fonctionnement des marchés aussi bien au niveau de l'offre que de la demande.

Dans ce contexte, il a mis en relief l'intérêt accordé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la question de la transformation digitale, comme en témoigne le discours du Souverain prononcé à

Pouverture de la session printanière du Parlement et dans lequel, Sa Majesté le Roi avait insisté "sur la nécessité de la mise en œuvre effective de la Charte de déconcentration administrative, la simplification et la digitalisation des procédures, la facilitation de l'accès au foncier et aux énergies vertes et l'appui financier aux porteurs de projets".

De même, le nouveau modèle de développement considère la transformation digitale comme levier de développement et de changement et catalyseur des transformations, a rappelé M. Rahhou.

De son côté, Frédéric Jenny, président du Comité de la concurrence au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a fait savoir que cette organisation internationale accorde un grand intérêt à la question de l'économie digitale, relevant que l'accès à la donnée devient un élément de concurrence d'une grande importance au niveau mondial.

Dans ce contexte, il a insisté sur la nécessité de réguler cet accès aux données et de garantir sa sécurité et son intégrité, indiquant qu'une bonne régulation exige la compréhension du fonctionne-

ment de la concurrence entre tous les secteurs économiques.

Dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP, le directeur Général de l'Agence de développement du digital (ADD), Sidi Mohammed Drissi Melyani, a fait savoir que cette rencontre aborde l'évolution des écosystèmes publics et privés, en particulier l'usage des outils digitaux et de la transformation numérique comme vecteur pour avoir une concurrence effective et améliorer la régulation au niveau du marché marocain.

L'ADD, à travers un certain nombre d'outils digitaux, vise à permettre l'accès équitable à la Data et aux données et ce, dans l'objectif de garantir une concurrence saine et d'aider les métiers de régulation à mieux gérer les marchés marocains, a-t-il expliqué.

Organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, conjointement par le Conseil de la concurrence, l'Agence nationale de Réglementation des télécommunications (ANRT) et l'Agence de développement du digital (ADD), cette Conférence internationale connaît la participation des représentants d'instances de gouvernance, d'autorités de la concurrence, d'organismes internationaux et régionaux, d'acteurs économiques, ainsi que des experts et spécialistes du monde juridique, économique et financier.

Cette rencontre, de deux jours, aborde les enjeux liés à l'évolution importante vers le numérique observée ces dernières années à l'échelle internationale, ainsi que ses impacts sur la régulation et la concurrence.

Au CPS de l'UA, le Maroc prône une vision africaine commune sur l'applicabilité du droit international dans le cyberspace

Le Maroc a affirmé son soutien aux efforts déployés par la Commission de l'Union africaine pour l'élaboration d'une vision africaine commune sur l'applicabilité du droit international dans le cyberspace.

L'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'Union africaine et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, qui intervenait mercredi par visioconférence lors d'une réunion du Conseil de paix et de sécurité sur «La paix et la sécurité dans le Cyberspace: proposition pour une contribution africaine à l'élabora-

tion des règles de droit international régissant le cyberspace», a souligné que les technologies qui ont favorisé un développement économique considérable, augmenté la libre circulation des informations, et contribué à des gains réels en termes de rendement, d'efficacité et de productivité à travers l'Afrique, ont également conduit à de nouveaux défis pour les communautés.

Avec chaque nouvel appareil connecté, découverte numérique ou processus automatisé, de nouvelles vulnérabilités et des préoccupations émergent, créant ainsi

de nouvelles opportunités pour commettre des activités de cybercriminalité à grande échelle, a relevé M. Arrouchi.

A cet égard, le diplomate marocain a fait savoir que dans le cyberspace, plusieurs niveaux de réglementation doivent être pris en compte, à savoir le niveau national, notamment la sécurité des systèmes d'information propres à chaque Etat, ainsi que les niveaux régional, continental et international.

Par conséquent, il a mis l'accent sur la nécessité pour chaque Etat de renforcer la vigilance par

la mise en place de mesures efficaces, actives et proactives pour contrecarrer et prévenir la mauvaise utilisation de ces technologies au niveau national, d'une part, et le renforcement de l'arsenal juridique qui régit le cyberspace au niveau régional, d'autre part, et ce afin de fournir aux pays la base pour renforcer leur résilience face aux cyber-menaces.

M. Arrouchi a, en outre, souligné qu'en raison de la nature transfrontalière et internationale de ces menaces, l'élaboration des normes et des règles internatio-

nales efficaces permettant de réglementer et gérer le cyberspace est devenue une priorité pour chaque Etat.

Par ailleurs, il a indiqué que l'ordre international fondé sur des règles ancrées dans le respect du droit international devrait encadrer le comportement des Etats dans le cyberspace et appuyer les appels lancés par l'UA aux Etats membres pour qu'ils élaborent et partagent leurs points de vue nationaux sur la manière dont le droit international s'applique dans le cyberspace.

Signature à Rio de Janeiro d'un mémorandum d'entente entre la Cour des comptes et son homologue brésilienne



La Cour des comptes du Maroc et le Tribunal des comptes de l'Union (TCU) du Brésil ont signé, mardi à Rio de Janeiro, un mémorandum d'entente qui jette les jalons d'une coopération fructueuse vouée à l'amélioration de la qualité des services de l'administration publique dans les deux pays.

Conclu en marge du 24ème Congrès international des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INCOSAI) qui se tient du 7 au 11 novembre dans la ville de Rio de Janeiro, le mémorandum d'entente vise notamment "l'échange de connaissances et de l'expertise technique entre ces deux institutions, afin d'améliorer la performance de la surveillance, et ainsi améliorer la qualité des services de l'administration publique".

Le mémorandum, paraphé côté marocain par Zineb El Adaoui, pre-

mier président de la Cour des comptes et, côté brésilien, par Bruno Dantas Nascimento, président du TCU, tend aussi à fructifier "l'expérience distinguée que les deux parties ont accumulée dans des domaines spécifiques qui peuvent être mutuellement bénéfiques", tout en développant la coopération technique dans le domaine du contrôle externe de l'utilisation des ressources publiques".

Dans une déclaration à la MAP, Mme El Adaoui a souligné que la signature de "ce mémorandum d'entente, qui jette les bases d'une nouvelle phase de coopération, consacre le partenariat multiforme entre le Maroc et le Brésil, notamment après la visite de SM le Roi Mohammed VI dans ce pays en 2004, une visite qui a imprimé un saut qualitatif à la coopération bilatérale".

"Le monde vit au rythme de plusieurs défis et est marquée par l'incer-

titude dans le sillage d'une série de crises. Ce mémorandum est destiné à fédérer les efforts pour affronter justement ces défis", a-t-elle ajouté, se félicitant du jumelage avec la TCU du Brésil qui prend la présidence de l'INCOSAI.

L'accord, "qui va être suivi par des conventions et des plans d'action pour l'exécution de ses termes, n'est pas seulement pour échanger les expériences et les bonnes pratiques, mais aussi pour qu'il soit mis à la disposition de nos pairs, notamment en matière de compétences juridictionnelles, d'autant plus que les Cours brésilienne et marocaine des comptes, qui adoptent le même système de compétences juridictionnelles, ont mis en œuvre, dans le cadre de l'INCOSAI, les principes relatifs aux institutions supérieures de contrôle basées sur ce système", a expliqué le responsable marocain.

En effet, a-t-elle poursuivi, en 2016

à Marrakech, un groupe de travail s'est penché sur la norme Intosai P50 qui a été adoptée en 2019 par l'INCOSAI organisé en Russie.

"Le Brésil et le Maroc étaient très actifs dans ce domaine et le partenariat actuel consacre notre position d'institutions de contrôle désireuses de répondre à cette volonté de beaucoup d'autres institutions d'audit qui veulent adhérer au modèle juridictionnel, parce qu'elles ont conclu à l'importance de la complémentarité entre le contrôle juridictionnel dissuasif et l'audit de performance qui englobe la régularité et l'efficacité de l'action publique en matière de finances. Les deux pays sont leaders dans ce domaine", a relevé Mme El Adaoui.

Pour elle, la Cour des comptes, comme ses pairs du monde, participe à cet événement organisé tous les trois ans, car "il nous permet de renforcer les relations avec les pays avec lesquels nous avons déjà des partenariats bilatéraux".

"Le Maroc, qui présidait durant de longues années le comité de renforcement des capacités, jouit d'une position privilégiée au sein de l'INCOSAI. Nous allons tenter de renouveler et renforcer l'efficacité de la contribution du Maroc au sein de l'organisation", a-t-elle conclu.

Pour sa part, M. Bruno Dantas a exprimé son "total satisfecit" suite à la signature de ce mémorandum d'entente, qui "contribue sans nul doute à renforcer les relations de coopération et d'amitié" entre le Royaume du Maroc et la République fédérative du Brésil.

L'accord, a-t-il ajouté, "amorce une nouvelle étape de coopération entre le TCU et la Cour des comptes du Maroc. Pour nous, il s'agit d'une opportunité immense pour rapprocher nos capitaux humains, interagir et apprendre les uns des autres".

Au sujet de l'organisation par le Brésil de cet événement international, le président du TCU a affirmé que "les deux principaux thèmes choisis pour cette édition reflètent bien l'importance de ce conclave", à savoir "Le travail des institutions supérieures de contrôle dans le contexte de calamité publique" et "Voix mondiale, résultats mondiaux et impact de grande envergure".

Il s'agit en effet "d'examiner comment nos institutions peuvent être plus actives et parler d'une seule et haute voix pour rechercher les meilleurs moyens à même d'apporter davantage de cohérence et de complémentarité entre l'agenda de l'INCOSAI et celui des Nations unies, parce que nous sommes convaincus que nous pouvons faire en sorte que nos nations améliorent la vie de nos citoyens respectifs".

La signature de ce mémorandum d'entente s'est déroulée en présence notamment du procureur général du Roi près la Cour des comptes, Brahim Ben Bih et de l'ambassadeur du Maroc à Brasilia, Nabil Adghoghi.

L'INCOSAI se veut une plateforme mondiale pour partager des expériences, discuter des problèmes et approuver des résolutions et des recommandations afin d'améliorer la responsabilité des gouvernements du monde entier en matière de contrôle des finances publiques.

Selon les organisateurs, l'INCOSAI qui est l'organe suprême de l'INCOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques), regroupe près de 800 membres réguliers, associés et affiliés et vise à prendre des décisions stratégiques. "Des représentants de plus de 120 pays participent à l'INCOSAI pour examiner des problèmes spécifiques à la communauté de l'audit public et de leurs solutions".

Convention de coopération juridique entre le CNONM et l'Association des barreaux d'Israël

Le Conseil national de l'Ordre des notaires du Maroc (CNONM) et l'Association des barreaux d'Israël ont signé, mercredi soir à Casablanca, une convention de coopération dans le domaine juridique.

Signée par le président du CNONM, Hicham Sabiry et le président de l'Association des barreaux d'Israël, Avi Himi, cette convention vise à créer un cadre de coopération et de partenariat pour favoriser un climat propice aux investissements.

La convention "couvre tous les aspects des systèmes juridiques qui incombent au notaire, notamment l'investissement, les données juri-

diques, les textes réglementant l'investissement, la mise à disposition de données précises, etc", a déclaré à la presse M. Sabiry.

Si l'avocat en Israël se charge et du plaider devant les juridictions et de l'élaboration et de l'enregistrement des accords, au Maroc ces deux fonctions sont partagées entre l'avocat et le notaire, a noté le président du CNONM.

La convention signée entre les deux institutions vise ainsi à clarifier cette différence, le but étant d'encourager l'investissement, et de donner des garanties légales aux détenteurs des capitaux.

De son côté, M. Himi a souligné la "grande importance" de

cette convention entre les avocats d'Israël et les notaires du Maroc, "un pays accueillant, auquel nous vouons beaucoup d'estime".

Cette convention sera suivie d'autres accords, "ce qui reflète notre conviction de l'action commune, dans un cadre professionnel, entre l'Association des barreaux et le Conseil des notaires", a-t-il dit, ajoutant que le champ de coopération entre les deux instances "comprendra prochainement les domaines économique, social et professionnel".

Originaire du Maroc, M. Himi est accompagné lors de sa visite au Maroc de 44 avocats membres de l'Association des avocats israéliens.





De plus en plus isolé, Poutine n'ira pas au G20 à Bali



Le président russe Vladimir Poutine ne se rendra pas au sommet du G20 à Bali la semaine prochaine, a indiqué jeudi Moscou, signe d'un isolement diplomatique croissant depuis le lancement de son offensive en Ukraine.

La délégation de Moscou en Indonésie sera menée par le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov, a indiqué le Kremlin aux agences de presse russes, confirmant une annonce de l'ambassade de Russie en Indonésie à l'AFP.

"Le programme du président Poutine est encore en cours d'élaboration, il pourrait participer virtuellement", a indiqué à l'AFP Ioulia Tomskaïa, cheffe du protocole de l'ambassade de Russie en Indonésie.

Cette annonce intervient après plusieurs mois d'incertitudes sur la venue du président russe au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20, organisé les 15 et 16 novembre par l'Indonésie.

L'absence de M. Poutine à ce sommet du G20, le plus important rassemblement de dirigeants mondiaux depuis le début de la pandémie de Covid-19, illustre l'isolement croissant de Moscou sur la scène internationale causé par l'entrée de ses troupes en Ukraine, fin février.

Le président russe apparaît aussi comme un chef de guerre à la peine en Ukraine, où ses forces ont annoncé mercredi

leur retrait de Kherson, une capitale régionale stratégique qu'elles occupaient dans le sud.

L'offensive russe est dénoncée par les pays occidentaux, qui livrent des armes à Kiev, mais aussi par des alliés de Moscou, comme l'Inde et la Chine, dont les dirigeants ont publiquement réprimandé M. Poutine.

En refusant d'aller à Bali, M. Poutine s'épargne un accueil qui s'annonçait glacial, et de possibles vexations, comme une mise à l'écart sur la photo de famille.

En juillet, Sergueï Lavrov, avait quitté prématurément une réunion des chefs de la diplomatie du G20 à Bali après avoir essuyé les critiques de plusieurs de ses homologues sur l'offensive en Ukraine.

Ces derniers mois, l'Indonésie a subi de fortes pressions de la part des Occidentaux pour exclure la Russie du sommet en réponse au conflit en Ukraine.

Mais le pays d'Asie du Sud-Est, qui privilégie une diplomatie indépendante des grands blocs, a résisté en arguant que le pays hôte du sommet devait rester neutre.

En août, le président indonésien Joko Widodo avait indiqué que Vladimir Poutine avait accepté son invitation.

Le président ukrainien Volodymyr Zelensky, dont le pays ne fait pas partie du G20, a aussi été invité par l'Indonésie

et pourrait s'exprimer virtuellement, mais avait prévenu qu'il ne participerait pas si M. Poutine était présent.

Le président américain Joe Biden, qui a qualifié le président russe de "criminel de guerre" à plusieurs reprises, avait indiqué ne pas avoir l'intention de s'entretenir avec lui au G20.

Mais le président français Emmanuel Macron a longtemps continué à s'entretenir avec son homologue russe et a mis en garde sur les risques d'un isolement de la Russie.

Pour Konstantin Kalatchev, un politologue russe indépendant, la participation de M. Poutine au G20 "aurait eu du sens si une percée liée à la crise ukrainienne était attendue".

Cependant, souligne-t-il, M. Poutine "n'a pas de proposition susceptible de satisfaire les deux camps (...) Il n'a tout simplement rien à dire". Sans être un Etat "paria" comme la Corée du Nord, la Russie semble désormais "exclue" des questions qui "occupent les dirigeants mondiaux".

Car outre le conflit en Ukraine, le sommet du G20 à Bali se tient dans un contexte de crises multiples, avec des inquiétudes pour l'économie mondiale et les répercussions du changement climatique.

L'Indonésie a confirmé la présence de 17 dirigeants, dont celles du président chinois Xi Jinping et de Joe Biden.

Biden souhaite discuter avec Xi de "lignes rouges" à ne pas franchir

Le président américain Joe Biden a exprimé mercredi son souhait de discuter avec son homologue chinois Xi Jinping de "lignes rouges" mutuelles à ne pas franchir, lors du sommet des chefs d'Etat du G20 prévu mi-novembre.

"Ce que je veux faire avec lui, lorsque nous nous parlerons, c'est déterminer le type de lignes rouges" que nous devons respecter, a déclaré le dirigeant démocrate lors d'une conférence de presse à Washington.

M. Biden a précisé vouloir étudier l'existence d'un éventuel conflit entre "ce qu'il (Xi Jinping) estime relever des intérêts nationaux critiques de la Chine (et) ce que je sais être les intérêts nationaux critiques des Etats-Unis".

Le président américain s'est dit prêt à oeuvrer à la résolution d'un tel conflit, alors que les relations entre Pékin et Washington se sont récemment tendues et dégradées.

Le locataire de la Maison Blanche se rend en fin de semaine en Asie, d'abord à un sommet de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (Asean) à Phnom Penh, puis à une réunion du G20 à Bali. La vice-présidente Kamala Harris se rendra pour sa part au Forum de coopération Asie-Pacifique (Apec) à Bangkok.

Il s'agira de rendez-vous stratégiques pour les Etats-Unis, qui ont identifié la Chine comme leur "seul rival" à long terme et tentent de rallier à leur cause des pays, notamment en Asie du Sud-Est, qui sont réticents à s'opposer à Pékin.

Le président américain a confirmé mercredi qu'il aborderait la question très sensible de Taïwan avec Xi Jinping.

"La doctrine sur Taïwan n'a pas du tout changé", a encore répété M. Biden, en évitant de reformuler de précédents propos qui avaient irrité Pékin, selon lesquels l'armée américaine défendrait Taïwan si l'île était attaquée.

Xi Jinping a le mois dernier obtenu un troisième mandat à l'occasion du Congrès du Parti communiste chinois (PCC), renforçant son statut de dirigeant chinois le plus puissant depuis Mao Tsé-toung. Cela suscite la crainte à Taïwan, mais aussi à Washington, que la Chine ne redouble d'efforts pour obtenir sa réunification avec l'île.

Washington maintient historiquement une politique d'"ambiguïté stratégique" à propos d'une éventuelle intervention militaire américaine si Taïwan était attaqué par la Chine.

La Chine populaire estime que Taïwan est l'une de ses provinces, qu'elle n'a pas encore réussi à réunifier avec le reste de son territoire depuis la fin de la guerre civile chinoise en 1949.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.B.M.R.H/S.M
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 07/CA.INDH/2022
Le 05/12/2022 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipe-ment de la Province de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II, Settat, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : La conception et le suivi des travaux de construction de 21 unités préscolaires à la province de settat.

- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une réunion le : 23/11/2022 à 10 heures
Lieu de rencontre : Province de Settat
L'admission des architectes est conditionnée par la présence personnelle à la réunion.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale

N° 9076/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.B.M.R.H/S.M
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 08/CA.INDH/2022
Le 05/12/2022 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipe-ment de la Province de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II, Settat, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : La conception et le suivi des travaux de construction de 23 unités préscolaires à la province de settat.

- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une réunion le : 23/11/2022 à 11 heures
Lieu de rencontre : Province de Settat
L'admission des architectes est conditionnée par la présence personnelle à la réunion.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale

N° 9077/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.B.M.R.H/S.M
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 09/CA.INDH/2022
Le 05/12/2022 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipe-ment de la Province de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II, Settat, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : La conception et le suivi des travaux de construction de 24 unités préscolaires à la province de settat.

- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une réunion le : 23/11/2022 à 12 heures
Lieu de rencontre : Province de Settat
L'admission des architectes est conditionnée par la présence personnelle à la réunion.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale

- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une réunion le : 23/11/2022 à 12 heures
Lieu de rencontre : Province de Settat
L'admission des architectes est conditionnée par la présence personnelle à la réunion.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat service des marchés, (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 4 600 000,00 DH HT (quatre millions six cent mille DH HT).
Le contenu ainsi que la pré-

sentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 08 Joumadal1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat)
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une réunion le : 23/11/2022 à 12 heures
Lieu de rencontre : Province de Settat
L'admission des architectes est conditionnée par la présence personnelle à la réunion.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale

N° 9078/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED
CAIDAT DE SIDI HAJAJ
COMMUNE DE SIDI HAJAJ

Avis D'ORGANISATION D'UN EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
N/05 /2022

Suite à la décision du président de la commune de sidi HAJAJ sous le numéro :44 En date du :21 septembre 2022 concernant l'examen d'aptitude professionnelle ;
la commune de sidi HAJAJ organise un examen d'aptitude professionnelle au profit des fonctionnaires communales pour accès au grade suivante :

grade	nombre de poste	Conditions
Adjoint technique grade 2eme	01	6ans en grade adjoint technique 3 éme grade

L'examen d'aptitude professionnelle se déroulera au siège du lycée collégiale sidi HAJAJ le samedi :17.12.2022.a partir du 9h00 du matin.

Les fonctionnaires ayant les conditions cites ci-dessus devront présenter une demande de candidature au bureau d'ordre de la commune sidi HAJAJ avant le 30.11.2022.

N°9074/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale
Rabat - Salé - Kenitra

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Région de Rabat-Salé-Kénitra
الوزارة المغربية للصحة والحماية الاجتماعية
Service des Ressources Humaines et du Contentieux
مصلحة الموارد البشرية والمنازعات

تتم المبررة الجوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط سلا القنيطرة يوم الأحد 11 ديسمبر 2022، على الساعة التاسعة (09:00) صباحاً، مباشرة لتزويف مندوبين من الدرجة الثانية.

مركز المراقبة

تجدر المراقبة المذكورة بمركز الرباط (المعهد العالي للتمهن التمريضية وتقلنيات الصحة، شارع الحسن الثاني كم 4,5، طريق الدار البيضاء، أمام إمامة أم كلثوم الرباط).

عدد المناصب المفتوحة

يحدد عدد المناصب المتبارية بشأنها بجهة الرباط سلا القنيطرة في عشرة (10) مناصب ويحتفظ ب 25 % من المناصب للفتوة للمساعدة الأشخاص المتوفرون على ستة منازوم أو مكفول أمة أو مسكوي قديم أو محارب قديم و 75% منها للمساعدة الأشخاص المتعالمين.

التخصصات المطلوبة

تحدد التخصصات المطلوبة في هذه المراقبة كما يلي:

العدد	Specialité	التخصص
عشرة (10) مناصب	Psychologie clinique	علم النفس السريري (السريري)

شروط الترشح

لتتم هذه المباراة في وجه المترشحين من جنسية مغربية البالغين من العمر 18 سنة إلى الأقل و45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية. والحاصلين على شهادة البكالوريا أو الماستر للتخصص أو دبلوم الدراسات العليا للتخصص أو دبلوم الدراسات العليا المعقفة المسلمة من طرف المؤسسات الجامعية الوطنية أو إحدى الشهادات المعادلة لها والحائزين وفقاً للتخصصات التنظيمية الجاري بها العمل.

طريقة الترشح

يتم الترشح لاجتياز المراقبة ومجراً وفق المراحل التالية:

- التسجيل في الموقع الإلكتروني: يتعين على المترشح تعبئة بيان المعلومات الخاص بالمباراة والوجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma وإرفاقه في ملف الترشيح.
- إيداع ملف الترشيح: يتعين على المترشح تعبئة ورقة الارجحة الإلكترونية للجهة لهذا الغرض بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma. ويعتبر يوم الاثنين 28 نونبر 2022 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) زوالاً آخر أجل لإيداع ملفات الترشيح وكل ملف ترشيح يتم إيداعه بعد ذلك على الجهة الإلكترونية يعتبر لاأثر.
- توزيع الترشحين للقبولين لاجتياز المراقبة: لنشر لوائح الترشحين المقبولين والتي تعتبر بمثابة استعداء لاجتياز المراقبة على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma وعلى موقع التشغيل العمومي www.emploi-public.com. وينصح هذه اللوائح بنهاية بعد يومين من نشرها.

- يعتبر لا يأكل ملف ترشيح لتفحصه إحدى الوثائق المطلوبة؛
- يعتبر التسجيل في التطبيق المطلوب للعدد لهذا الغرض بائناً وغير قابل للتغيير؛
- يعتبر لا يأكل ملف ترشيح يودع على الجهة الإلكترونية بعد التاريخ المحدد لإيداع الملفات؛
- تحدد لوائح المترشحين مرتبين حسب المستحقين وفي حدود المناصب المتبارية بشأنها من بين العاصلين على معدل لا يقل عن 10؛
- يعين المترشحون الناجحون حسب المستحقين بالترتيب بالمرتبة الجوية للتخصص والصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط سلا القنيطرة.

N°142/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale,
du Préscolaire et des Sports
AGENCE NATIONALE D'ÉVALUATION ET DE FORMATION
DE LA RÉGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 11/1/2022
(Séance publique)

Le **lundi 05 Décembre 2022 à 10h00 du matin**, il sera procédé dans les locaux de la Direction Provinciale de Mohammédia sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 11/1/2022 en deux lots, qui a pour objet : **Travaux d'aménagement du centre sportif :**

- Lot 1 : an lycée collégial Almarwa à la commune d'Echallalate
- Lot 2 : an lycée qualifiant Eljoulane et an lycée qualifiant Jabir Ibn Hayane à la commune de Mohammédia, Reliant de la direction provinciale de Mohammédia, AREF-CS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia.
Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot N° 1 : 4 000,00 DEHS (Quatre Mille Dirhams).
- Lot N° 2 : 4 500,00 DEHS (Quatre Mille cinq cents Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot N° 1 : 302 640,00 DHS TTC (Trois Cent Deux Mille Six Cent Quarante Dirhams TTC)
- Lot N° 2 : 454 320,00 DHS TTC (Quatre Cent Cinquante quatre Mille trois Cent Vingt Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Mohammédia sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

N.B :

- Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.
* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9075/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

JeuX & Loisirs

ALTÉRÉ	ANION OU CATION	GÈNE BACCHA- NALE	CARAPACE VENUE AU MONDE	CONDUIT	SUD	PAROLES D'UNE CHANSON
VENT CHAUD ET SEC				ALLÉE BORDÉE D'ARBRES		
TEMPÉ- RANCE					LETTRES DE DANDY RETIRA	
ÂNE SAUVAGE				COULEUR À BROYER POSE		
	À L'ENVERS: MÉLODIE		RELATIF AUX MOINES			POULIE À GORGE
LITHIUM PERCÉS			PARTIE D'UNE SECTE	LUXE VOYANT		
	CURIOS- ITÉ	HUME			PORTION DE COURBE EN RESTE	
CONIFÈRE PLANTE		MIT À DISTANCE				VENU APRÈS LE TRAVAIL
GROSSE LÉGUME	DE BAS EN HAUT: PIGEON	GRAISSE ANIMALE FONDUE	DRAME NIPPON	CALCIUM	ÉTAT DES VOILES	ERREUR
CHOUÏA COUPE DU MONDE		POSSÉSSIF	NOTE	À L'ENVERS: VERBAL		PETIT CLUBE
				EN SELLE TOUR DE COCHON		
DÉFICIE- NTE						

Solution mots flechés d'hier

RELÈVE UN CHIFFRE	E	T	A	ENVI	PERE	D	P	POURTE
PRODIGE D'UN DÉPART	P	E	R	R	O	N	A	R
MOÛT MAL	I	N	O	R	B	I	T	A
PROCEDES	E	A	O	E	V	E	I	L
CÈRE	I	D	E	E	U	R	I	T
TRAP DE PRODIGE	T	R	O	U	S	U	F	
PRODIGE D'UN DÉPART	A	I	E	R	T	S	A	
PRODIGE D'UN DÉPART	P	R	O	T	H	E	S	E
RAPÉ	E	T	O	E	T	A	L	E
LE DÉPART À L'ARRIVÉE	X	E	N	O	H	A	L	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouthry
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJL MAROC
2017
www.oj.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3										
4					■				■	
5				■						
6		■		■						
7			■						■	
8					■					■
9					■					
10			■							

HORIZONTALLEMENT

- 1- Boucliers d'hiver
- 2- Echantail - Dèvèue
- 3- Il est souvent plombier aussi...
- 4- Granges - Coordonnant
- 5- Dieu sensuel - Récompense
- 6- Bronze
- 7- Club de France - Epreuve
- 8- Endroits - Un allemand
- 9- Naturel - Pêché capital
- 10- Sélénium - Soumises à une troisième façon

VERTICALEMENT

- 1- Capitale sassanide
- 2- Bien - Gisement
- 3- Déchet de ferraille - Personnel
- 4- Salut ibérique - Sud-est maritime
- 5- Volets - Contracté
- 6- Dépôt - Mesure du revenu national - Infinif
- 7- De chez nous
- 8- Elle se prend
- 9- Gagnée - Note - Dément
- 10- Maréchal des logis - En les

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	E	G	E	N	D	A	I	R	E
2	O	P	I	N	I	A	T	R	E	S
3	G	A	L	A	N	T	■	A	■	T
4	A	V	E	■	I	T	A	I	P	U
5	R	E	T	I	V	E	■	S	U	A
6	I	S	■	D	E	■	P	■	C	I
7	T	■	P	I	■	C	R	E	E	R
8	H	E	R	O	N	■	E	L	L	E
9	M	O	I	T	E	S	■	I	L	■
10	E	N	T	E	R	I	N	E	E	S

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
			7	3							7	8	1				
5	9		8			7	6		8	4	2	3				5	
	4			6		2	9			3	6					7	
4	6		2	1					4		7	6					
3			4	8	6			1			9			4			
			7	3		6	4					5	9			8	
1	9		5				6		3				6		8		
6	5			4		9	2		5			7	8		1	6	
				3	8					6	9	3					
Difficile									Expert								
				5	8	4			8			2	3				
7	6						9	2					5	7		2	
												3	4			1	
6				3		9	7			4					5		
		7		8		5			6	5				8		7	
	3	4		7				1		9						2	
									4		1	9					
9	2						4	7	1	2	8						
										9	4						6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
1	5	7	8	3	9	4	6	2	2	5	3	7	1	9	6	4	8
8	6	4	7	2	5	1	9	3	9	7	1	8	6	4	2	5	3
9	3	2	6	4	1	8	5	7	6	8	4	2	5	3	9	7	1
3	1	8	5	9	4	7	2	6	4	6	2	1	3	5	7	8	9
7	9	5	1	6	2	3	8	4	1	3	7	6	9	8	4	2	5
2	4	6	3	8	7	9	1	5	5	9	8	4	2	7	1	3	6
4	7	1	2	5	8	6	3	9	7	1	9	3	8	2	5	6	4
6	2	9	4	1	3	5	7	8	3	2	5	9	4	6	8	1	7
5	8	3	9	7	6	2	4	1	8	4	6	5	7	1	3	9	2
Difficile									Expert								
7	3	4	5	8	9	2	6	1	8	5	4	2	7	9	1	3	6
5	9	6	7	1	2	8	4	3	7	1	3	8	6	5	2	4	9
1	2	8	3	6	4	9	7	5	6	2	9	3	4	1	8	5	7
8	4	5	9	7	1	3	2	6	5	4	2	9	1	3	6	7	8
3	6	2	4	5	8	7	1	9	9	6	8	5	2	7	4	1	3
9	7	1	6	2	3	4	5	8	1	3	7	6	8	4	9	2	5
2	1	3	8	4	5	6	9	7	2	7	6	1	3	8	5	9	4
4	8	7	1	9	6	5	3	2	4	9	1	7	5	6	3	8	2
6	5	9	2	3	7	1	8	4	3	8	5	4	9	2	7	6	1

Tourisme : Participation distinguée de RAM au WTM de Londres

La Royal Air Maroc (RAM) signe une participation distinguée au salon World Travel Market (WTM) de Londres, qui s'est tenu du 7 au 9 novembre, avec une présence remarquable au stand de l'Office national marocain du tourisme (ONMT).

Les deux institutions œuvrent de concert à la promotion de la destination Maroc depuis la conclusion de leur convention de partenariat en juin 2022, pour la mise en place d'un cadre de coopération global couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 mars 2025.

Le WTM est un rendez-vous incontournable lors duquel la RAM a toujours été présente pour trouver de nouveaux partenaires, mettre en avant son offre et reconformer son engagement envers la destination Maroc, tout en participant à la promotion de ses belles destinations, a indiqué la directrice région Royaume-Uni et Irlande de la RAM, Zoubida Smahi.

Pour accompagner la stratégie marocaine visant à doubler le nombre d'arrivées touristiques à l'horizon 2030, la RAM augmente continuellement l'offre sur Casablanca, ce qui permet à la fois de répondre aux attentes de la diaspora marocaine, des voyageurs d'affaires qui ont pour destination la métropole et des personnes en transit vers d'autres destinations africaines, a-t-elle précisé.

"Nous connectons depuis Londres l'ensemble du réseau africain, avec notamment Lagos, Accra, Freetown, Banjul et Kinshasa, avec une double liaison quotidienne au départ des aéroports de Heathrow et de Gatwick", a affirmé Mme Smahi dans une déclaration à la MAP.

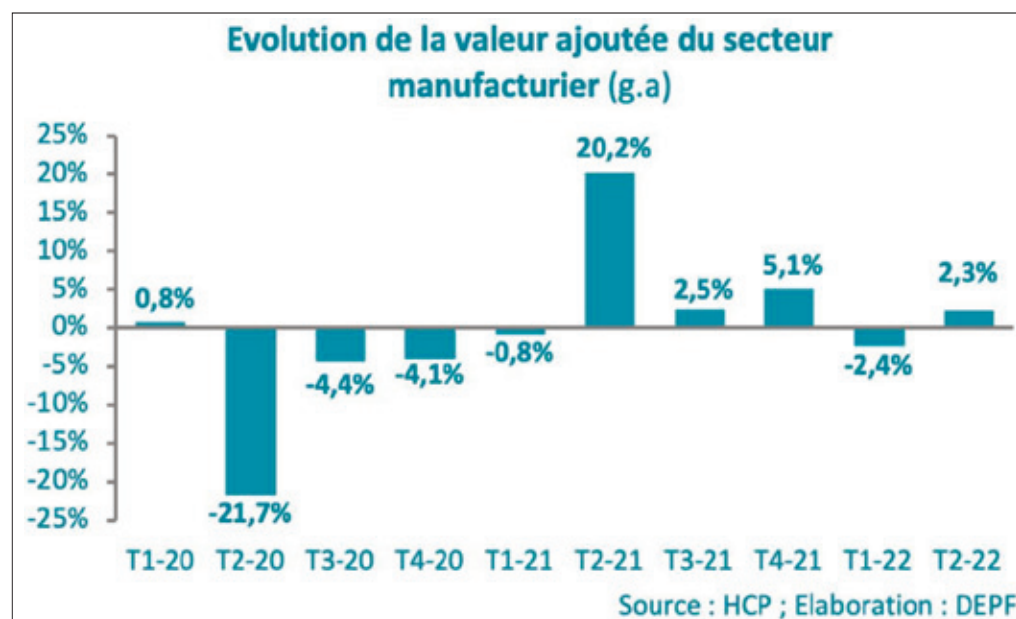
En outre, pour satisfaire la demande croissante des voyageurs africains qui transitent par Casablanca, la RAM offre une pièce de bagage supplémentaire gratuite à destination d'Afrique et au départ de toute l'Europe, a-t-elle noté, précisant que cette offre s'applique du 10 novembre au 9 décembre 2022 et du 21 janvier au 31 mai 2023.

En octobre 2022, la RAM a augmenté son offre de 19% sur Casablanca par rapport à 2019 qui était une année record, a souligné Mme Smahi, ajoutant que la compagnie a amélioré son taux de remplissage de 5 points durant le même mois pour atteindre près de 80%.

Pour renforcer l'offre touristique, la RAM déploie une offre domestique diversifiée reliant Casablanca à une multitude d'autres villes marocaines, comme Oujda, Nador, Marrakech, Fès, Meknès, Dakhla, Laâyoune et Agadir, a détaillé Mme Smahi.

D'ailleurs, la liaison vers Dakhla connaît un véritable boom avec un vivier de kit-surfers qui préfèrent la lagune de la ville à d'autres spots internationaux, a-t-elle fait savoir, notant que le transporteur national tente de combler les besoins des différents segments de clientèle.

La valeur ajoutée des exportations du secteur manufacturier maintient sa progression



La valeur ajoutée des exportations du secteur manufacturier a maintenu sa progression au titre du troisième trimestre, selon les données publiées récemment par la Direction des études et des prévisions financières (DEPF), relevant du ministère de l'Economie et des Finances.

Après analyse de ces données, il ressort qu'au titre des deux premiers mois du troisième trimestre 2022, les exportations du secteur manufacturier ont poursuivi leur croissance significative.

La DEPF en veut pour preuve les évolutions des expo-



Les expéditions se sont affirmées au titre des deux premiers mois du troisième trimestre 2022

tations des dérivés de phosphate, de l'automobile, du textile et cuir qui ont progressé respectivement de +28,1%, +26,4% et de +18,8% durant cette même période.

Une tendance également observée au niveau des exportations de l'industrie alimentaire, l'électronique et électricité et de l'aéronautique qui ont pour leur part bondi de +18,3%, +40,2% et 33,6%.

Ainsi, «au terme des huit premiers mois de 2022, la valeur de ces expéditions s'est affermie respectivement de 67,9%, de 29,3%, de 28,8%, de 27,7%, de 33,8% et de 55%», a relevé la DEPF dans sa note de conjoncture du mois d'octobre (N°308).

Pour rappel, la croissance soutenue des exportations du secteur manufacturier s'était déjà maintenue au titre du premier mois du troisième trimestre 2022. Dans sa précédente note de conjoncture (septembre 2022, N°307), la DEPF avait noté une hausse des exportations de +65,2% pour les dérivés de phosphate, +44,3% pour l'automobile, +9,5% pour le textile et cuir et +26,5% pour l'aéronautique.

La note faisait également état

d'une progression de +6,9% pour l'industrie alimentaire et +36,4% pour l'électronique et l'électricité.

Quant à la valeur de ces expéditions, elle s'était affermie respectivement de +83,6%, +31,6%, +28,8%, +57,9%, 27,8% et 32,4%.

Il est à rappeler qu'en dépit du contexte international difficile, la valeur ajoutée du secteur manufacturier s'est redressée de 2,3% au deuxième trimestre 2022, après une augmentation de 20,2% au deuxième trimestre de l'année précédente et un recul de 2,4% enregistré au terme du premier trimestre 2022, a rappelé la DEPF de même source.

Il est important de préciser que «cette croissance enregistrée au deuxième trimestre 2021, en glissement annuel, était exceptionnelle du fait de l'important recul enregistré par ce secteur en 2020 et ce, en raison de la COVID», comme l'a toutefois souligné la Direction dans sa note.

Selon les explications de la DEPF, cette croissance a résulté, particulièrement, du renforcement de la valeur ajoutée de la «fabrication de produits alimentaires et de boissons» (+6%), de la «fab-

rication de matériel de transport» (+13,2%), de la «fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir» (+5%) et de la «fabrication de matériel électrique» (+20,5%).

Elle a également résulté de la valeur ajoutée de la «fabrication de produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matériels» (+8,7%), de la «fabrication d'articles en bois et en papier; imprimerie et reproduction de supports» (+7%) et de la «fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques» (+0,9%), a-t-elle poursuivi.

Toujours selon la Direction des études et des prévisions financières, au terme du premier semestre 2022, la valeur ajoutée du secteur manufacturier a affiché une quasi-stagnation (-0,1%) par rapport à l'année précédente.

Après analyse, et comparativement à son niveau d'avant la crise, il apparaît que cette valeur ajoutée a accusé un repli de 3,1%, après -3% à fin juin 2021 et -10,5% à fin juin 2020, fait savoir la DEPF dans sa note de conjoncture du mois dernier.

Alain Bouithy

Assurances : Le résultat net en hausse au premier semestre

Le résultat net du secteur des assurances s'est élevé à 2,8 milliards de dirhams (MMDH) au premier semestre (S1) de 2022, en augmentation de 19,2% par rapport à une année auparavant, soit le niveau le plus élevé depuis 5 ans, selon l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS). Cette embellie a profité aussi bien aux assureurs directs qu'aux réassureurs exclusifs, indique l'ACAPS sur un document sur la situation du secteur des assurances et de la

réassurance au titre du 1er semestre 2022, précisant qu'avec 2,6 MMDH, le résultat net des assureurs directs s'est apprécié de 11,3% contre 21,3% un an auparavant.

Quant aux réassureurs exclusifs, ils ont vu leur résultat net marquer un bond de 223,3% à 288,7 millions de dirhams (MDH), qui survient après une chute importante de 50,5% enregistrée au S1-2021, fait savoir la même source.

Par ailleurs, le document fait ressortir que le bon com-

portement des activités technique et financière durant les six premiers mois de l'année en cours s'est traduit par une amélioration des fonds propres des entreprises d'assurances et de réassurance.

Ceux-ci ont atteint 451 MMDH en hausse de 1,2% par rapport à fin 2021. Cette amélioration a concerné aussi bien les assureurs directs (41,7 MMDH, +1,1%) que les réassureurs exclusifs (3,4 MMDH, +2,3%).

Le HCP s'attend à une faible croissance des investissements des entreprises en 2023

Dans un contexte de reprise économique post-Covid, d'inflation généralisée et de potentielle récession globale, les perspectives positives d'investissement des entreprises au Maroc en 2023 semblent incertaines, selon le Haut-Commissariat au plan (HCP).

D'après la récente publication de l'organisme public «Investissement des entreprises: quelles perspectives pour 2022-2023?», issue de la «contribution aux travaux préparatoires du budget économique prévisionnel

2023», l'entrave d'une bonne évolution des investissements serait due à plusieurs facteurs. Dans un premier temps, les contraintes d'approvisionnement et de demande perturbent nombre de secteurs, indiquent les auteurs de la publication, Amal Mansouri et Zakaria El Faiz.

Selon ces deux économistes, les secteurs les plus impactés sont les industries métalliques, mécaniques, électriques, électroniques et les industries des matériaux de construction.

D'autres secteurs n'en sont pas moins épargnés. En effet, «dans l'industrie manufacturière, 65% des entreprises ont déclaré à la mi-2022 que les problèmes d'approvisionnement constituent un frein à l'augmentation de leur production, au lieu de 15% à fin 2019», d'après le document.

Quant à la demande, les économistes estiment que près de la moitié du secteur (45%) semble en pâtir contre 27% en 2019.

A cela s'ajoutent l'austérité et la prudence des entreprises justifiées par les «dettes contractées dans le cadre des programmes de prêts garantis et de relance mis en place en période post-Covid», ainsi que leur incapacité à se financer du fait du «resserrement de la politique monétaire de nature à pousser les banques à durcir leurs conditions d'octroi de crédits».

Une inflation généralisée qui déteint sur les coûts de production

La hausse conjoncturelle des inputs impacte négativement la production en augmentant son coût tout en baissant les marges.

L'inflation se manifeste par une hausse de 6,7% des intrants intermédiaires nécessaires à la production en 2021.

Touchant tous les secteurs d'activité, ce sont surtout les toutes petites entreprises (TPE) qui seront le plus touchées car «confrontées à une hausse des prix de leurs intrants de près de +7%, au lieu +3,2% seulement pour les grandes entreprises», prévient la publication.

Selon la même source, cette hausse des inputs n'est pas répercutée sur les prix de vente dans la plupart des secteurs à l'exception des industries chimiques et activités commerciales. Par conséquent, cela conduit à une baisse de leurs marges respectives.

«Si les entreprises répercutent 25% de leurs charges financières, liées à la hausse des prix de leurs inputs, les branches des industries du textile et de la fabrication du bois seraient les seules qui verraient le taux de leurs marges s'améliorer de 1 à 2 points en



2022. Les autres branches seraient marquées par une baisse de leurs marges par rapport à 2021», affirme Amal Mansouri et Zakaria El Faiz dans leur article.

Or, la tendance inflationniste des intrants conduit à une augmentation des prix de vente «dans un contexte de faible dynamique de la demande intérieure». Cela sous-entend que ce

même contexte risque d'être exacerbé par la répercussion sur les prix.

Enfin, la publication souligne que «des défaillances des entreprises seront encore plus fortes» dans l'éventualité où «la crise inflationniste s'accroît et fait perdurer la récession».

Oussama Maleh
(Stagiaire)



Les défaillances des entreprises seront encore plus fortes au cas où la crise inflationniste perdure, selon le Haut-Commissariat au plan

L'activité monétaire réalise 381,4 millions d'opérations pour 315,3 MMDH à fin septembre

Les réalisations globales de l'activité monétaire ont atteint 381,4 millions d'opérations pour un montant global de 315,3 milliards de dirhams (MMDH) durant les neuf premiers mois de 2022, selon le Centre monétaire interbancaire (CMI).

L'activité, qui comprend les opérations de retrait d'espèces sur le réseau des guichets automatiques bancaires (GAB), les opérations de paiement auprès des commerçants et eMarchands, les opérations de paiement sur les GAB et les opérations de Cash Advance, par cartes bancaires, marocaines et étrangères, au Maroc, est en progression de 17% en nombre d'opérations et de 14,6% en montant par rapport à fin septembre 2021, précise le CMI dans son récent rapport.

Au Maroc, les cartes marocaines ont enregistré, en paiements et en retraits, 364,5

millions d'opérations pour 295,2 MMDH, en hausse de 15% en nombre et de 11,6% en montant, fait savoir la même source.

Ces opérations, poursuit le CMI, se répartissent en retrait (72,9% en part du nombre d'opérations et 88,0% en part du montant), en paiement chez les commerçants et eMarchands (26,8% en part du nombre d'opérations et 12% en part du montant) et en paiement sur GAB (0,3% en part du nombre d'opérations et 0,1% en part du montant), rapporte la MAP.

Au détail, les opérations de retraits par cartes marocaines sur les guichets automatiques au Maroc ont totalisé, durant la période des neuf premiers mois de 2022, 265,7 millions d'opérations pour 259,7 MMDH, en amélioration de 11,1% en nombre et de 10,5% en montant.

Les opérations de paiements par cartes marocaines auprès des commerçants et eMarchands affiliés au CMI ont, quant à elles, totalisé 97,8 millions d'opérations pour 35,3 MMDH, en augmentation de 27,8% en nombre et de 21,3% en montant.

Pour ce qui est des paiements par cartes bancaires marocaines, ils se répartissent, en termes de volume, sur la grande distribution (23,7%), les stations (11,5%), l'habillement (9,8%), les restaurants (7,9%), le secteur santé (5,4%), les meubles & articles électroménagers (4,7%) et les autres secteurs (36,9%).

Ledit rapport indique aussi que les opérations de paiements sur GAB par cartes marocaines pour le paiement des factures, des taxes et l'achat des recharges télécoms ont totalisé 1 million d'opérations pour 183,3

millions de dirhams (MDH), en régression de 24,1% en nombre et de 19,4% en montant. Par ailleurs, les cartes marocaines à validité internationale ont réalisé 12,5 millions d'opérations en devises à l'étranger ou sur des sites marchands étrangers, retraits et paiements, pour 6,4 MMDH, en hausse de 37,5% en nombre et de 70,1% en montant.

Le CMI fait également savoir qu'au Maroc, les cartes étrangères ont enregistré, en paiements et en retraits, 16,9 millions d'opérations pour 20,1 MMDH (+88,8% en nombre et +89,7% en montant). Ces opérations se répartissent en retrait (35,6% en part du nombre et 43,6% en part du montant), en paiement (63,9% en part du nombre et 55,6% en part du montant) et en Cash Advance (0,4% en part du nombre et 0,8% en part du montant).

Art & culture

Sélection de premier ordre pour la 29^{ème} édition des Semaines du film européen

La 29^{ème} édition des Semaines du film européen se tient au Maroc du 7 au 21 décembre 2022 dans quatre villes du Royaume, avec à l'affiche une sélection des plus grands films d'auteurs européens de l'année, avec la Palme d'or du Festival de Cannes en ouverture.

Ce rendez-vous incontournable du cinéma européen au Maroc aura lieu à Casablanca, Rabat, Marrakech et Tanger avec un programme riche et diversifié de 8 longs métrages sélectionnés et primés dans les plus grands festivals de cinéma à travers le monde, ainsi que des courts-métrages du Sud de la Méditerranée, souligne un communiqué des organisateurs.

En mai dernier, le réalisateur suédois Ruben Östlund décrochait la Palme d'or du Festival de Cannes pour la deuxième fois après celle obtenue pour "The Square" en 2017, et rejoignait ainsi le club très fermé des cinéastes doublement palmés. Depuis, "Sans filtre", son film événement, n'a cessé de susciter l'enthousiasme, et notamment lors de ses passages dans les Festivals de Toronto, Karlovy Vary, Londres ou Deauville.

Portant un regard satirique sur la société de consommation, "Sans filtre" traite de la lutte des classes en usant d'un humour féroce et sans concession. Le film suit Carl et Yaya, un couple de mannequins et influenceurs, invités sur un yacht pour une



croisière de luxe, juste après la Fashion Week. Tandis que l'équipage est aux petits soins avec les vacanciers, le capitaine refuse de sortir de sa cabine alors que le fameux dîner de gala approche. Les événements pren-

ent une tournure inattendue et les rapports de force s'inversent lorsqu'une tempête se lève et met en danger le confort des passagers.

"Nous sommes très heureux de revenir chaque année avec les meil-

leurs films européens récents. Des films d'auteur qui ont fait le tour des plus grands festivals du monde et qui nous livrent des points de vue singuliers et forts sur des thématiques sociétales contemporaines", a déclaré Patricia Llombart Cussac, ambassadrice de l'Union européenne au Maroc. "La culture, notamment à travers le cinéma, nous rapproche et nous unit. C'est un instrument de dialogue, de compréhension, de respect mutuel, et de divertissement aussi. Le film d'ouverture, « Sans filtre » du Suédois Ruben Östlund, ne manquera pas de susciter les rires et les débats, comme partout où il a été montré à travers le monde", a poursuivi Mme Cussac.

Depuis leur création, les Semaines du film européen n'ont cessé de promouvoir le cinéma d'auteur européen, encore rare dans les salles marocaines. Un rendez-vous très attendu des cinéphiles et des curieux, heureux de retrouver une sélection toujours qualitative et exigeante de films inédits. La manifestation attire chaque année 12.000 spectateurs en moyenne.

Les Semaines du film européen sont organisées depuis 1991 par l'Union européenne au Maroc en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, le Centre cinématographique marocain, la Fondation Hiba et l'École supérieure des arts visuels de Marrakech.

La diversité culturelle marocaine célébrée au Festival de la poésie

La Maison de la poésie de Marrakech (Dar Chiir de Marrakech) organise du 11 au 13 novembre courant, la 4^{ème} édition du Festival de la poésie marocaine.

Placée sous le Haut Patronage de SM le

Roi Mohammed VI, cette manifestation rendra hommage au poète et chercheur Ahmed Belhaj Ait Ouarham, la poétesse hassanica Khadija Laabidi Naha et le poète amazigh Mohamed Ouakrar.

Cette 4^{ème} édition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Maison de la poésie de Marrakech visant à célébrer la diversité culturelle marocaine, indique un communiqué de Dar Chiir, relevant que lors de ce festival, il sera procédé à la remise des prix des concours du meilleur poème et de la critique poétique des jeunes poètes et critiques et chercheurs.

La première journée du festival sera marquée par le vernissage de l'exposition "Horoufiat 7/7" avec la participation de 07 artistes, ainsi que des lectures poétiques, suivies d'un concert animé par l'artiste talentueuse Majda Yahyaoui qui sera accompagnée de la troupe Jilali Mtired de l'art du Malhoun.

Les activités du festival se poursuivront le 12 novembre à la Faculté de la langue arabe de Marrakech avec l'organisation du Forum du festival autour de la thématique "La poésie et les questions de la pluralité" encadré par le président de la Maison de la poésie au Maroc, Mourad Kadiri.

Le choix de la thématique de ce festival traduit la volonté de la Maison de la poésie

de Marrakech de favoriser la diversité culturelle, qui caractérise l'expérience poétique marocaine, précise la même source.

La cérémonie de clôture sera marquée notamment par la remise de certificats aux participants aux ateliers d'écriture poétique dédiés aux enfants et jeunes ainsi qu'un concert animé par l'artiste Nabila Maân.

Au cours de cette saison, la Maison de la poésie vise la diversification de sa programmation et l'ouverture sur le Sud marocain et la présentation d'expériences et de sensibilités poétiques et artistiques de la poésie marocaine, tout en poursuivant son ouverture sur des expériences universelles et le dialogue entre la poésie et les autres formes littéraires et artistiques.

Créée en septembre 2017, en vertu d'un partenariat entre le ministère de la Culture et de la Communication et le Département de la culture et de la communication au gouvernement de Sharjah aux Emirats Arabes Unis, la Maison de la poésie de Marrakech se donne pour mission la promotion des créations poétiques, la valorisation et la documentation de la poésie marocaine.



Visa For Music

Trois artistes du Maroc et de l'Afrique en ouverture

Trois concerts d'artistes du Maroc et de l'Afrique ouvriront le bal de la 9ème édition de Visa For Music (Festival et marché professionnel des musiques d'Afrique et du Moyen-Orient) qui se déroulera du 16 au 19 novembre à Rabat.



"La soirée d'ouverture commencera à partir de 18h00 au Théâtre national Mohammed V de Rabat, avec un discours d'ouverture et trois concerts : Fanie Fayar, belle voix venue directement du fleuve Congo, médaillée d'or de la chanson aux 8èmes jeux de la Francophonie Abidjan-2017, Demi Portion, de son vrai nom Rachid, artiste talentueux, défenseur d'un hip-hop de partage et de transmission et Farid Ghannam, musicien confirmé qui sera accompagné du groupe the Cosmic Carnival", indiquent les organisateurs dans un communiqué. La soirée sera clôturée par un concert de Rokia Bamba de la Belgique, à 00H30 à la Coupole Palais Tazi, ajoute la même source.

Par ailleurs, la conférence de presse de lancement du festival est prévue le 16 novembre à 15h30 au Café la Scène de la renaissance, précise le communiqué. Placé sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, ce grand événement international dédié aux musiques d'Afrique et du Moyen-Orient est organisé cette année dans le cadre de la célébration de "Rabat Capitale africaine de la culture".

Créé en 2014, Visa For Music, premier marché professionnel et Festival des musiques d'Afrique et du Moyen-Orient, est une manifestation inédite qui réunit les acteurs de l'industrie musicale marocaine et internationale.

Bouillon de culture

Zahira Tigtate expose ses œuvres à Grenade

L'artiste-peintre marocaine Zahira Tigtate expose ses œuvres à la Fondation euro-arabe à Grenade, sous le thème "L'art de vivre amazigh... Une société en fête permanente".

Dans cette exposition, qui se poursuit jusqu'au 11 novembre, Tigtate invite les visiteurs à contempler un monde vivant, riche en contenu et en couleurs, et raconte, à sa manière, le patrimoine folklorique amazigh et le quotidien des femmes rurales.

A travers ses œuvres naïves, Zahira Tigtate met en lumière la culture amazighe et exprime son identité par des symboles abstraits inspirés du patrimoine folklorique amazigh.

Dans le travail créatif de l'artiste marocaine, le patrimoine se mêle à la fois à l'identité et à la modernité et pose des questions sur sa nature colorée. La symbolique de couleurs interpelle sur son humanisme et son universalité et s'ancre en profondeur pour s'établir dans le présent créatif et artistique.

Le patrimoine devient la base et le centre de l'œuvre de Tigtate, et sans lui, le discours créatif perd toute son identité, ses symboles et ses limites.

Née à Safi, Zahira Tigtate est secrétaire générale de l'Association internationale "la Palette du monde" et vice-présidente de l'Association "Pincesaux des beaux-arts et des œuvres sociales" du Maroc.

Dans sa riche carrière, elle a exposé dans différentes villes marocaines, réalisé des peintures murales et bénéficié d'une résidence artistique à l'Institut Royal de la culture amazighe (IRCAM). Elle compte également des participations à des expositions collectives en Egypte, aux Etats-Unis, en France et en Espagne.

Lever de rideau sur le 12^{ème} Festival de cinéma d'Errachidia

Le rideau a été levé, mercredi soir, sur la 12ème édition du Festival de cinéma d'Errachidia, organisée par l'Association Al Kabas de cinéma et de culture, avec la participation d'une pléiade d'acteurs, de réalisateurs, de critiques de cinéma, de chercheurs et d'universitaires. Initiée sous le thème "Le cinéma pour promouvoir la conscience artistique", cette édition, dont la cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence notamment du wali de la région de Drâa-Tafilalet, gouverneur de la province d'Errachidia, Bouchaab Yahdih, et du président du Conseil de la région de Drâa-Tafilalet, Hro Abrou, rend un grand hommage au réalisateur Mohamed Mouftakir pour sa riche carrière cinématographique.

Intervenant à l'ouverture de ce festival, le directeur de cet événement cinématographique et président de l'Association Al Kabas de cinéma et de culture, Omar Chakor, a souligné que cette manifestation culturelle célèbre les expériences pionnières du cinéma marocain et œuvre pour la promotion du 7ème art dans la région de Drâa-Tafilalet.

"Cette 12ème édition est marquée par un programme riche et diversifié qui comprend, entre autres, des ateliers de formation, une

conférence, des projections de films et une exposition d'art plastique", a-t-il indiqué, se félicitant du soutien apporté par plusieurs parties à l'organisation de ce festival, dont le Centre cinématographique marocain (CCM) et la wilaya de la région de Drâa-Tafilalet.

Ce festival, a-t-il poursuivi, ambitionne d'enrichir la créativité marocaine sous toutes ses formes et de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des valeurs universelles dans la région de Drâa-Tafilalet, à travers le cinéma, rappelant que la région représente, pour plusieurs cinéastes de renommée mondiale, une destination de choix pour le tournage de leurs films.

Et d'ajouter que le Festival du cinéma d'Errachidia est resté, au fil des années, fidèle à son credo : célébrer le cinéma marocain dans toute sa richesse et sa diversité.

La cérémonie d'ouverture de cet événement a été ponctuée par un vibrant hommage rendu au réalisateur Mohamed Mouftakir, en reconnaissance de sa grande carrière de cinéaste durant laquelle il a pu accumuler une filmographie respectable.

Un hommage a été rendu également aux célèbres acteurs Salah-Eddine Benmoussa,

Khadija Assad, Mohamed Khouyi et Mohamed Hajjaji pour leur brillante carrière cinématographique.

Douze courts métrages et neuf films documentaires ont été sélectionnés pour prendre part aux deux compétitions officielles du Festival de cinéma d'Errachidia, dont les activités se poursuivront jusqu'au 13 novembre.

Les films sélectionnés participent à la compétition nationale du court métrage narratif et à la compétition nationale des films

documentaires.

Le jury de la compétition nationale du court métrage est présidé par le réalisateur Daoud Aoulad Sayed et comprend l'artiste Mohamed Tassouli, le critique Mohamed Alouani et la journaliste Aicha Tazi, en tant que membres, tandis que le jury de la compétition nationale des films documentaires se compose du réalisateur Driss Chuika (président), du critique Ahmed Boughaba et de la journaliste Fatima Ifriki.



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale
Du Présoculaire et des Sports
Centre Régional des Métiers
de l'Éducation et de la Formation
de l'Oriental
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 08/CRMEF OR/2022
Le 05 Décembre 2022 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du siège CRMEF OR, Hay El Massira Place de Lille-Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: TRAVAUX DE L'EXTENSION DES BATIMENTS DU CENTRE REGIONAL DES METIERS D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE L'ORIENTAL (CRMEF OR) ANNEXE PROVINCIALE NADOR.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du CRMEF OR, sis Hay El Massira Place de Lille-Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: <http://www.marches-publics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à: CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS, 00 CENTIMES (150.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (2.880.000,00Dhs TTC) DEUX MILLION HUIT CENT QUATRE VINGT MILLE DIRHAMS, 00 CENTIMES TTC.

Une visite des lieux est prévue le 23/11/2022 à 11 h du matin.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la CRMEF OR Oujda;

-Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

-Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics avant le 05/12/2022 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Dossier Technique comprenant:
-Pour les entreprises installées au Maroc:

a-Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé et la qualité de sa participation;

b-Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat d'agrément. Dossier Technique:

Le certificat de qualification et de classification ou une copie conforme à l'original, conformément au tableau ci-dessous:

Secteur: A: Construction;
Classe Minimale: 4;
Qualification Exigée: A2: Travaux de construction.

-Pour les entreprises non installées au Maroc:
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 9082/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation

Nationale
Du Présoculaire et des Sports
Centre Régional des Métiers
de l'Éducation et de la Formation
de l'Oriental
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 09/CRMEF OR/2022
Le 05 Décembre 2022 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du siège CRMEF OR, Hay El Massira Place de Lille-Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: TRAVAUX DE L'EXTENSION DES BATIMENTS DU CENTRE REGIONAL DES METIERS D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE L'ORIENTAL (CRMEF OR) 1-SIEGE PRINCIPAL AL MASSIRA.

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au bureau des marchés du CRMEF OR, sis Hay El Massira Place de Lille-Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: <http://www.marches-publics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à: CENT SOIXANTE TROIS MILLE SEPT CENT DIX DIRHAMS, 00 CENTIMES TTC (163.710,00DH TTC).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (10.914.000,00Dhs TTC) DIX MILLION NEUF CENT QUATORZE MILLE DIRHAMS, 00 CENTIMES TTC.

Une visite des lieux est prévue le 24/11/2022 à 11 h du matin.

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent transmettre leurs dossiers par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics avant le 05/12/2022 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Dossier Technique comprenant:
-Pour les entreprises installées au Maroc:

a-Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a

exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé et la qualité de sa participation;

b-Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat d'agrément. Dossier Technique:

Le certificat de qualification et de classification ou une copie conforme à l'original, conformément au tableau ci-dessous:

Secteur: A: Construction;

Classe Minimale: 3;

Qualification Exigée: A2: Travaux de construction.

-Pour les entreprises non installées au Maroc:
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 9083/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
Du Présoculaire et des Sports
Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation de l'Oriental
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Guelmin Oued Noun, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivants:

« AU RABAIS OU A MAJORATION »

N° AOO	OBJET	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES EN DHS	QUALIFICATION	ESTIMATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURES D'OUVERTURE DES PLS
55/00/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 02 ESPACES D'ORIENTATION AU SEIN DES ETABLISSEMENTS COLLEGIUX RELEVANT DE DP TANTANAREF GON	5 000,00 Cinq Mille Dirhams et 00 Cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 05	150 360,00 Dhs Cent Cinquante Mille Trois Cent Soixante Dirhams, 00 Centimes	05/12/2022 à 10 H 00 min
56/00/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 02 ESPACES D'ORIENTATION AU SEIN DES ETABLISSEMENTS QUALIFIANTS RELEVANT DE DP TANTANAREF GON	5 000,00 Cinq Mille Dirhams et 00 Cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 05	150 504,00 Dhs Cent Cinquante Mille Cinq Cent Quatre Dirhams, 00 Centimes	05/12/2022 à 11 H 00 min
55/00/INV/2022	TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU LYCEE QUALIFIANT MOULAY RACHID RELEVANT DE DP TANTANAREF GON AU RESEAU DE L'EAU POTABLE	3 000,00 Trois Mille Dirhams et 00 Cts	--	120 000,00 Dhs Cent Vingt Mille Dirhams, 00 Centimes	05/12/2022 à 12 H 00 min
56/00/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE DES LANGUES AU LYCEE COLLEGIEL AL MASSIRA ALKADRA RELEVANT DE DP TANTANAREF GON	3 000,00 Trois Mille Dirhams et 00 Cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 5	100 884,00 Dhs Cent Mille Huit Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams, 00 Centimes	05/12/2022 à 14 H 00 min
57/00/INV/2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE DES LANGUES AU LYCEE QUALIFIANT MOULAY S RELEVANT DE DP TANTANAREF GON	3 000,00 Trois Mille Dirhams et 00 Cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 5	100 884,00 Dhs Cent Mille Huit Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams, 00 Centimes	05/12/2022 à 15 H 00 min

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Guelmin Oued Noun, ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'État: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Guelmin Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté de Ministère de l'Économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation:

N°9081/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement
du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 28/2022/KH

Le 06/12/2022 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour:

TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS DES CRUES DE LA RP4303, RP4317 RP7301 SURVENUE EN MAI 2018 DANS LA PROVINCE DE KHEMISSSET.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **44.000,00 Dhs (Quarante quatre mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de: **Deux million neuf cent quatre vingt six mille quatre cent quarante neuf Dirhams et soixante Centimes (2 986 449,60 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes:

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification:

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes:

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	4	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) ET B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) ET B5 (Assises non traités et enduits superficiels)

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu au deuxième paragraphe de l'article 4-2 du règlement de consultation.

N°9079/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement
du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 29/2022/KH

Le 06/12/2022 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour:

CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS DES CRUES DE LA RP4303, RP4317 T RP7301 SURVENUE EN MAI 2018 DANS LA PROVINCE DE KHEMISSSET.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **4.800,00 Dhs (quatre mille huit cent Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de: **trois cent vingt trois mille deux cent quatre vingt Dirhams (323 280,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes:

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification:

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes:

Activité	Catégorie	Qualifications exigées
CQ- Contrôle Qualité	3	CQ-3 « Contrôle des travaux de terrassement et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel » CQ-7 « Contrôle des travaux des ouvrages courants »

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu au deuxième paragraphe de l'article 4-2 du règlement de consultation.

N°9080/PA

Société = JAD TRANSACTION IMPORT = SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/03/2019 Casablanca il a été établi les Statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination Sociale: « JAD TRANSACTION IMPORT »
- Forme Juridique : SARL AU
- Capital : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 DHS divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS.
- Siège Sociale : 61 AV LALLA YACOUT ETG 1 N 56 CASABLANCA
- Durée : 99 ans
- Objet Sociale : IMPORT ET EXPORT
- Gérance : Mme MOULATI HOUDA est nommée gérante de la société pour une durée illimitée.
- Dépôt légale a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le n°713735 en date du 16/09/2019
- Registre de Commerce : La Société est immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°442627.

N° 9040/PA

FiduExpress

Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 03/11/2022 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination: RS DRIOUICH S.A.R.L AU
- Siège Social: 271 RUE 17 HASSANIA 1 EL ALIA-MOHAMMEDIA.
- Objet : ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS
- Capital Social : 100 000,00 DHS,
- Cogérance : M. DRIOUICH JAWAD
- Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 09/11/2022 sous les N°2201 et 31795.

N° 9041/PA

MR SHIPPING

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2022 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Dénomination : MR SHIPPING
- Objet : Commissionnaire de transport par terre, par eau ou par air à l'ordre national et international.
- Forme juridique : société à responsabilité limitée.
- Siège social : Casablanca, 59, BD ZERKTOUNI, RESIDENCE LES FLEURS 9ème ETAGE, APPT 26.
- Capital social : 1.000.000,00 DHS, divisé en 10 000 parts sociales de 100,00 DHS chacune attribuées à :
- Mme. Lobna BOUSSALEM à concurrence de 3 000 parts sociales
- LA SOCIETE M&R SHIPPING AGENCY société tunisienne représentée par Mr. Mahdi MOUALHI à concurrence de 7 000 parts sociales
- Durée : 99 ans.
- Gérance : est confiée pour une durée illimitée à :

• Mr. MAHDI MOUALHI • Mr. MOHAMED RIDHA CHOUK

- L'exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 9 novembre 2022 sous le n°845451. RC N° 561751.

N° 9042/PA

ITISSALAT AL-MAGHRIB DIRECTION REGIONALE D'AGADIR AVIS DE REPORT CONSULTATION OUVERTE

Le Directeur Régional d'Issalat Al Maghrib Agadir recevra jusqu'au Lundi 21 Novembre 2022 à 16 heures dernier délai, au bureau d'ordre de la Division Administrative et Financière, sise Avenue Hassan 1er, les offres relatives à :

Consultation Ouverte N°39/DRA/2022/ PR 599708

« Travaux de Génie Civil dans les réseaux d'accès et de transmission au niveau des Délégations Commerciales de la DR Agadir »

Les cahiers des charges sont disponibles à la Direction Régionale / Division Administrative et Financière / Service Achats et Logistique sise Avenue Hassan 1er Agadir.

Tél : 05 28 22 30 40 / Fax : 05 28 22 14 14.

N° 9043/PA

ROYAUME DU MAROC FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC

N°23/2022/DMOS

Le Mardi 06 Décembre 2022 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la fourniture de moquette pour la salle de prière de la Mosquée Hassan II.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Douze Mille (12.000,00 DHS) Dirhams.

Le montant de l'estimation des prestations est de Sept Cent Cinquante Huit Mille Huit Cent Quatre Vingt Dirhams (758.880,00 DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions

des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 24 Novembre 2022 à 10 heures.

La date limite de dépôt des échantillons est fixée pour le Lundi 05 Décembre.2022 à 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9044/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'EAU

DIRECTION

PROVINCIALE

DE L'EQUIPEMENT,

DU TRANSPORT,

DE LA LOGISTIQUE

ET DE L'EAU DE TATA

Avis d'Appel d'Offres

Ouvert N° 18/2022

Le Mercredi 07 Décembre 2022 à 10h00mn, il sera procédé, dans la salle de réunion à la Direction Provinciale de l'Equipe-ment, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

«Etude de construction de la RR 703 (Ex RP 1522) du PK 00+000 au Pk 70+000 (Ex du PK 80+000 au PK 150+000) –Province de Tata»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipe-ment, du Transport de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000 Dhs (douze mille dirhams).

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 820 200,00 dhs (huit cent vingt mille deux cent dirhams).

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- * soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétaire du Directrice provinciale de l'Equipe-ment, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;
- * soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétaire du Directrice provinciale de l'Equipe-ment, du Transport, de la

Logistique et de l'Eau de TATA ;

- * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- * Soit déposer électroniquement sur le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 5 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- * Pour les concurrents installés au Maroc
- Les concurrents doivent produire une copie légalisée

du certificat d'agrément dans les domaines d'activité : D4 et D5.

- * Pour les concurrents non installés au Maroc : Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation .

N° 9045/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

La Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte

Contre la Désertification du Sud-Ouest

الجهة الوطنية للمياه والغابات
وإدارة الصحراء الغربية

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 8/2022/DREFLCD-SO

Le Directeur Régional des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification du Sud -Ouest à Agadir porte à la connaissance du public que l'avis d'Appel d'offres ouvert n° 8/2022/DREFLCD-SO du 23/11/2022 à 9h 30 mn est rectifié comme suit : **Exécution des travaux d'aménagement des infrastructures du Parc National de Sous Massa destinés au développement écotouristiques pour la mise en valeur des promenades en milieu naturel au niveau des dunes relevant du parc national de Sous Massa, Communes Rurales de Sidi Bibi et Sidi Ouassay, Province de Chlouka Alt Baha au lieu de :** Exécution des travaux de développement écotouristiques destinés à la concrétisation des aménagements pour la mise en valeur des promenades en milieu naturel au niveau des dunes relevant du parc national de Sous Massa, Communes Rurales de Sidi Bibi et Sidi Ouassay, Province de Chlouka Alt Baha

Le reste restera sans changement.

N°9037/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAZA COMMUNE D'OUAD AMILIL

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° OA /04/2022.

Les dispositions de dépôt et de retrait des plis des concurrents concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Travaux d'aménagement de l'entrée nord de la ville d'Ouad Amilil.

Tranche 1 : Travaux de chaussée, d'assainissement, de traitement de l'environnement et de signalisation sont rectifiées comme suit :

- Pour le retrait : Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de bureau des marchés de ladite commune, et il peut également être téléchargé à partir de portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Pour le dépôt : Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;
 - Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N°9038/PA

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵎⴰⵔⴷⵓⵏ
ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ
ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ
ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ
ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵔⵉⵏ



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأولي والابتدائي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة درعة تافيلالت

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2022/AREFDIT

Le 06/12/2022 à 11h00 Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'UNITE SCOLAIRE TIRACHINE A LA CT GOULMIMA PROVINCE ERRACHIDIA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt mille dirhams (20 000,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme d'Un million sept cent quarante-quatre mille quatre-vingt-douze dirhams TTC (1 744 092,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- ✓ Soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
 - ✓ Soit les déposés, contre récépissé, au bureau précité.
 - ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
 - ✓ Soit les envoyés électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 1982-21 du 14/12/2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

- Le Certificat de qualification et de classification requise est :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	A2	4

N°9039/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNKA Tél/Fax : 0537649573 GSM : 0668792975. «KAMAL AUTO SERVICES» SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 100 000,00 DH SIEGE SOCIAL : N° 13 HAY SALAM BOUZNKA. RC : 4587 IF : 20693046 Au siège social : N°13 HAY SALAM BOUZNKA, l'associé unique de la société à responsabilité limitée « KAMAL AUTO SERVICES » SARL.AU. A décidé ce qui suit : Démission de gérant et nomination d'une nouvelle gérante : L'associé unique accepte la démission de Mr. ADIL LHADI, de nationalité MAROCAINE, né le 10/07/1987, Titulaire de la CIN N° IB162942, demeurant à VIA MANINI N2 CREMA CREMONA Italie, de sa fonction gérant unique de la société « KAMAL AUTO SERVICES » et nomination de Mme. LHADI NAÏMA NOUVELLE GERANTE DU SOCIÉTÉ. Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffier de tribunal de PREMIERE INSTANCE DE BENSLIMANE sous le n°576 RC N°4587.

N° 9046/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR REGION MARRAKECH SAFI PROVINCE DE SAFI CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI DIRECTION GENERALE DES SERVICES S.A.F.P AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 09/2022/BP Le jeudi 22 décembre 2022 à 12 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : Achat De Matériel Informatique Pour Le Compte Du Conseil Provincial De Safi. Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi. La Caution provisoire : Dix Mille (10 000,00) dirhams. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : DEUX CENT SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE VINGT DIX NEUF DIRHAMS 20 cts (262 099 20) dhs TTC. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au service des affaires financières et patrimoine du conseil provincial

N° 9047/PA

de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics. La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics. Les concurrents peuvent : - soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi. - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés public Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TATA

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 20/2022

Le Mercredi 07 Décembre 2022 à 11h00mn, il sera procédé, dans la salle de réunion à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

«Travaux de traitement de l'environnement de la RN 07 (EX :RR 109) en sections discontinues - Province de Tata- (Plan de campagne 2022)»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **7 000,00 dhs (Sept Mille dirhams)**

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de **468 079,20 dhs (Quatre cent soixante-huit mille Soixante-dix-neuf Dirhams,20 Cts)**.

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 Joumada I ou la 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

* soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;

* soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;

* soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Soit déposer électroniquement sur le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 5 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

*** Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification :

Activité	Qualification	Catégorie
B	B3	5

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°9048/PA

ROYAUME DU MAROC UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/ENCGJ/2022

Le 06/12/2022 à 10h30, il sera procédé, au siège de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION D'EL JADIDA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires économiques de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida sis Angle avenue ahmedchaouki et rue de Fès El Jadida, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnementprovisoireestfixé à : **Six Mille Dirhams (6.000, 00 DH)**

L'estimation du coût des travaux établis par le maître d'ouvrage s'élève à :

Trois Cent Soixante Dix Mille Huit Cent Soixante Dirhams TTC (370.860,00DH TTC)

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des affaires économiques de l'ENCGJsis Angle avenue ahmedchaouki et rue de Fès El Jadida.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 24/11/2022 à 10h00.Le lieu de rencontre est l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du Règlement de consultation. Le certificat délivré dans le cadre du système de qualification et classification pris en application des dispositions du décret n° 2-94-223 du 16 juin 1994 tiens lieu du dossier technique.

A ce titre, il est exigé des concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, qualification et classe minimale suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.5	5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation article 4.

N°9049/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR REGION MARRAKECH SAFI PROVINCE DE SAFI CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI DIRECTION GENERALE DES SERVICES S.A.F.P

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 08/2022/BP

Le jeudi 22 décembre 2022 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **Travaux De Réalisation Des Bassins De Stockage Et D'évaporation Des Margines Dans La Province De Safi.**

Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.

La Caution provisoire : Quarante Mille (40 000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **DEUX MILLION HUIT CENT MILLE VINGT DIRHAMS 20 cts (2 800 020 2) dhs TTC.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au service des affaires financières et patrimoine du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés public

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original des certificats De qualification et de classifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
• B : TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIES URBAINES	4	•B1: TRAVAUX DE TERRASSEMENT ROUTIERS COURANTS

N°9050/PA

CONSTITUTION
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : STE Nekor store SARL
Objet :
• ENTREPRENEUR DE LA GESTION D'EXPLOITATION E-COMMERCE
• NEGOCIANT
• MARCHAND OU INTERMÉDIAIRE EFFECTUANT IMPORTATION ET EXPORTATION.
Cogérance :
1- Mr. SALIM TAHIRI De Nationalité Marocaine Né le 11/10/1992 CIN N° RB1463 Demeurant à 13 RUE SENEGAL IMZOUREN AL HOCEIMA.
2- Mr. MOHAMED OUGHAT De Nationalité Marocaine Né le 02/03/1993 CIN N° RB10205 Demeurant à 09 RUE ARFOUD IMZOUREN AL HOCEIMA.
3- Capital : 100.000,00 DH
Capital Social
Mr. SALIM TAHIRI 340 PARTS.
Mr. MOHAMED OUGHAT. ... 330 PARTS.
Mr. AYUB HAMMANL... 330 PARTS.
Soit au total mille PARTS : 1000 parts
Durée : 99 ans.
Siège Social: HAY IFTISANE IMZOUREN, Al Hoceima
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, RC a été faite le 01/11/2022 sous le n° 904.
N° 9051/PA

Maitre Nouredine MAHMOUH
NOTAIRE à Oujda
08 Bd Derfoufi, 2ème Etage
Appt N°6
«STE ACHAHD AL ABIAD IMMOBILIER» S.A.R.L
Au Capital de Dix Mille Dirhams (10.000,00 dhs)
Siège social: Oujda, Rue Port Saïd N° 20
RC n°: 28531

Par suite à l'acte d'hérédité en date du 22/10/2022, N°395 Vol 482 Folio 156, il a été déclaré le décès de Mr BELLAOUI Aïssa laissant pour recueillir sa succession ses héritiers:
Son épouse: Mme Fatima EZZERROUQI, née en 1947, C.I.N N° F327871.
Ses enfants issus d'elle: Mme Samira BELLAOUI, Marocaine née le 07/11/1962, C.I.N N° F271791, Mme Zakia Belaloui, Marocaine, née le 22/04/1964, C.I.N N° F297283; Mme Bouchra Belaloui, Marocaine, née le 03/09/1966, C.I.N N° F297282; Mme Saliha Belaloui, Marocaine, née le 22/05/1969, C.I.N N° F327983; Mr Mohammed BELLAOUI, Marocain, né le 01/05/1977, C.I.N N° F511482; Mme Hanane Belaloui, Marocaine, née le 18/04/1982, C.I.N N° F406625.
Co-associés désormais de la société à responsabilité limitée dite «STE ACHAHD AL ABIAD IMMOBILIER» au capital de 10.000,00 dhs et dont le siège social est établi à Oujda, Rue Port Saïd N°20.
Les associés sont réunis en assemblée générale extraordinaire en vu de délibérer sur l'ordre au jour suivant, qui leur a été préalablement

communiqué:
Ordre du Jour:
1-Constatation du décès de Feu Mr BELLAOUI Aïssa.
2-Nouvelle répartition du capital de la société entre les héritiers de Feu BELLAOUI Aïssa conformément à l'acte d'hérédité.
3-Nomination de nouveaux cogérants et maintien de l'ancien gérant Mr Rahal LEKNANI.
4-Modification corrélative des statuts.
5-Pouvoir pour dépôt et publication.
En conséquence les articles 6, 7 et 16 des statuts se trouvent modifiés.
La société est enregistrée au registre de commerce auprès du tribunal de commerce d'Oujda sous le N°2994 en date du 09/11/2022.
N° 9052/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE CASABLANCA SETTAT
DELEGATION PROVINCIALE DE BERRECHID
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID
Avis d'appel d'offres ouvert N° 06/2022
Le 22 /12 /2022 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la salle de réunion de l'Hôpital Provincial de Berrechid, en face de l'Ecole Nationale des sciences appliquées, Berrechid, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour la préparation et fourniture des repas aux malades et au personnel de garde des hôpitaux relevant du Centre Hospitalier Provincial de Berrechid, sis à la Province de Berrechid.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de l'Hôpital Provincial de Berrechid, en face de en face de l'Ecole Nationale des sciences appliquées, Berrechid, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (Quatre vingt milles dirhams 80000.00DH)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Montant maximum :(Deux millions sept cent vingt-neuf mille sept cent soixante-seize dirhams cinquante centimes TTC 2729776,50DH TTC)
- Montant minimum :(Un million trois cent soixante-cinq mille et un dirhams vingt-sept centimes TTC 1365001,27DH TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

• Les concurrents peuvent soit déposer leurs plis par voie électronique au maitre d'ouvrage, soit les déposer sur support papier contre récépissé dans le bureau des marchés de l'Hôpital Provincial de Berrechid
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10du règlement de la consultation.
N° 9053/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
CERECLE DE BEJAAD CAIDAT OD YOUSSEF ET BENI-BATAOU
COMMUNE BENI - BATAOU
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
Le Vendredi 06 Décembre 2022 à 11 heures, il sera procédé au siège de la commune territoriale de Béni-Bataou à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour location souk hebdomadaire pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
Le retrait du dossier d'appel d'offres et au siège de la commune régie de recettes, il peut copier le dossier du site des marchés de l'état : WWW.marchespublics.gov.ma
Il peut envoyer les dossiers aux concurrents suite à leur demande conformément à l'article 19 du décret N° 388-06-2 du 16 Moharram 1428 (05 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion.
Les biens sont :
1-Souk à bestiaux cautionnement 1500,00 Dhs.
2-Foundouk et parking cautionnement 1500,00 Dhs.
3-Droits d'entrée et de stationnement au souk hebdomadaire cautionnement 1500,00 Dhs.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret N°388-06-2 du 16 Moharram 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leurs contrôle et à leur gestion.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la régie de recettes.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 388-06-2 précité.
Pour tous renseignements contactez régie de recettes de la commune.
Téléphone 0666558402
N° 9054/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
CERECLE DE BEJAAD CAIDAT OD YOUSSEF ET BENI-BATAOU
COMMUNE BENI - BATAOU
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
Le Vendredi 06 Décembre 2022 à 11 heures, il sera procédé au siège de la commune territoriale de Béni-Bataou à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour location Abattoir pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
Le retrait du dossier d'appel d'offres et au siège de la commune régie de recettes, il peut copier le dossier du site des marchés de l'état : WWW.marchespublics.gov.ma
Il peut envoyer les dossiers aux concurrents suite à leurs demandes conformément à l'article 19 du décret N° 388-06-2 du 16 Moharram 1428 (05 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.
Cautionnement est fixé à 3000,00 Dhs.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret N°388-06-2 du 16 Moharram 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la régie de recettes.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N° 388-06-2 précité.
Pour tous renseignements contactez régie de recettes de la commune.
Téléphone 0666558402
N° 9055/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT N°
19/EXP/2022 - 20/EXP/2022 - 21/EXP/2022
Le 05/12/2022, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à les appels d'offres sur offres de prix n° :

- 19/EXP/2022 : Achat de matières et fournitures d'hygiène pour les établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale Al Haouz, programmé à 10h00.
- 20/EXP/2022 : Achat de fournitures de bureau et fournitures informatiques au profit de la Direction Provinciale Al Haouz, programmé à 10h30.
- 21/EXP/2022 : Achat de bois de chauffage pour les établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale Al Haouz, programmé à 11h00.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale Al HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3 000,00 DH (Trois mille Dirhams) pour les AOO N° 19/EXP/2022 et 20/EXP/2022.
- 5 000,00 DH (Cinq mille Dirhams) pour les AOO N° 21/EXP/2022.
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- AOO N°19/EXP/2022 : 207 120,00 DHS (Deux cent sept mille cent vingt Dirhams TTC);
- AOO N°20/EXP/2022 : 210 727,00 DHS TTC (Deux cent dix mille sept cent vingt-sept Dirhams TTC);
- AOO N°21/EXP/2022 : - Min : 192 500,00 DHS TTC (Cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Dirhams TTC); Max : 346 500,00 DHS TTC (Trois cent quarante-six mille cinq cents Dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation pour chaque appel d'offres.
NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME

DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT N°
43/INV/2022 et 44/INV/2022
Le 05/12/2022, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix n° :
- 43/INV/2022 : Acquisition du matériel de bureau pour l'équipement du centre du préscolaire et 7 bureaux relevant de la direction provinciale AL HAOUZ, programmé à 11h30.
- 44/INV/2022 : Acquisition du mobilier de bureau pour l'équipement du centre du préscolaire et 7 bureaux relevant de la direction provinciale AL HAOUZ, programmé à 12h00.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
• 1 000,00 DH (Mille Dirhams) pour chaque appel d'offres.
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- AOO N°43/INV/2022 : 54 240,00 DHS (Cinquante-quatre mille deux cent quarante Dirhams TTC);
- AOO N°44/INV/2022 : 46 080,00 DHS TTC (Quarante-six mille quatre-vingts Dirhams TTC);
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.
N° 9056/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DEVELOP-
PEMENT RURAL ET DES
EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 32/2022/ SAICG
Séance publique

Le 5 décembre 2022 à 10 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sis au Quartier Administratif, Fquih Ben Salah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'audit comptable et financier de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla au titre des exercices 2022 et 2023 ; Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre du Service de l'Audit Interne et du Contrôle de Gestion de l'ORMVA du Tadla, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5 000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent dirhams (97 500,00 DH) TTC par exercice.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla et à l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°1982-21 du 09 jourmada I 1443 (14 décembre 2021), relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau

d'ordre central de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla à l'adresse sus indiquée ;

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Office ;
- Soit envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics ;
- Soit remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 8 du règlement de consultation.

N° 9059/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DEVELOP-
PEMENT RURAL ET DES
EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 34/2022/SMG
SEANCE PUBLIQUE

La participation est réservée aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. Le 05/12/2022 à 12 Heures, Il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sis à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis en séance publique relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux d'entretien des bâtiments de l'ORMVA du Tadla. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des approvisionnements et marchés du service des moyens généraux de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Huit Mille Dirhams (8.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Cinq Cent Cinquante Huit Mille

Quatre Cent Trente Huit Dirhams, toutes taxes comprises (558 438,00 DH TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de mise en Valeur Agricole du Tadla.

Les concurrents peuvent :
-Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Office ;
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de l'Office ;
- Soit transmis, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n°1982-21 du 09 jourmada I 1443 (14 décembre 2021);

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Il est prévu une visite des lieux le 24/11/2022 Le rendez-vous est fixé à 10 heures Au Service des Moyens Généraux de l'ORMVA du Tadla

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation de l'appel offres.

N° 9060/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DEVELOP-
PEMENT RURAL ET DES
EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 35/2022/SMG
SEANCE PUBLIQUE

La participation est réservée aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. Le 05/12/2022 à 13 Heures, Il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sis à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis en séance publique relatifs à

l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux de Réaménagement du Réseau Electrique des entités du Siege de L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole Du Tadla - Fquih Ben Salah.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des approvisionnements et marchés du service des moyens généraux de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Trente Mille Dirhams (30.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Un Million Huit Cent Quarante Huit Mille Vingt Dirhams, Quarante centimes toutes taxes comprises (1 848 020,40 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Office Régional de mise en Valeur Agricole du Tadla. Les concurrents peuvent :

-Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'Office ;
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de l'Office ;
- Soit transmis, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n°1982-

21 du 09 jourmada I 1443 (14 décembre 2021);

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Il est prévu une visite des lieux le 24/11/2022 Le rendez-vous est fixé à 11 heures Au Service des Moyens Généraux de L'ORMVA du Tadla

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation de l'appel offres.

N° 9061/PA

ROYAUME DU MAROC
LA FONDATION POUR LE
PROMOTION
DES OEUVRES SOCIALES
AU PROFIT DES FON-
CTIONNAIRES ET AGENTS
DU MINISTERE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
1/2022/FONSAFJS

Objet : Acquisition, installation et mise en service d'une solution informatique pour la gestion des prestations sociales de la Fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et agents du Ministère de la jeunesse et des sports. Maitre d'ouvrage : la fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Adresse: Club bellevue, rue Antsirabie, Agdal, Rabat. Tél: 05 37 67 35 96, Fax: 05 37 67 10 78

Personne à contacter: Mr le Secrétaire général, Tél: 05 37 67 35 96

Le 05 décembre 2022 à 10H, il sera procédé, dans la salle de réunions de la fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et Agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix cité en objet.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre de la fondation sis au lieu indiqué ci-dessus. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :50.000 Dh (cinquante mille dirhams) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement des appels d'offres de la Fondation.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la fondation sis au lieu indiqué ci-dessus.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est également possible de déposer des soumissions électroniques selon la réglementation et les procédures en vigueur.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 9062/PA

المملكة المغربية
رئيس الحكومة
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات

المعهد الوطني للبريد والمواصلات



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 11/2022/INPT

Le Lundi 05 décembre 2022 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de l'INPT, avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irifane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

Mise à niveau des infrastructures réseaux filaire et WIFI de l'INPT, sis à Rabat-avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irifane.

- Marché allot :
- Lot n°1 : Renforcement de l'infrastructure WIFI de l'INPT.
 - Lot n°2 : Mise à niveau de l'infrastructure du réseau filaire de distribution de l'INPT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irifane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et à partir du site web suivant : www.inpt.ac.ma.

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation, des coûts des prestations, établie par l'INPT est fixée pour chaque lot à la somme de :

- Lot n°1 : Huit Cent Seize mille dirhams toutes taxes comprises (816.000,00 DH TTC) ;
- Lot n°2 : Deux Cent Soixante Treize Mille Six Cents dirhams toutes taxes comprises (273.600,00 DH TTC) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27,29 et 31 de la décision n°20/2014/OG portant règlement des marchés de l'ANRT.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leur plis dans le bureau du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irifane, au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

La documentation technique relative au matériel objet du présent appel d'offres doit être déposée auprès du Service des Achats de l'INPT au plus tard le vendredi 02 décembre 2022 à 16h00, et ce, contre la délivrance d'un accusé de réception.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
Agence Urbaine de Safi-Youssefia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SEANCE PUBLIQUE

Le05 Décembre 2022, à partir de19heures, il sera procédé en séance publique dansles bureaux de l'Agence Urbaine de Safi-Youssefia sis à Avenue Idriss I^{er} PlateauVille Nouvelle Safi.R.P 55, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix suivant :

N°d'appel d'offres	Objet	Cautionnement provisoire	Estimation du coût TTC	Jour et heure d'ouverture des plis
19082/AUSY	Audit comptable et financier de l'Agence Urbaine de Safi-Youssefia au titre des exercices 2022-2023-2024. Lot unique.	800,00 dh (Huit cent Dirhams)	30.000,00 dh (Trente mille dirhams)	05 Décembre 2022 à 19h00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux du Service Équipement au siège de l'Agence Urbaine de Safi-Youssefia, sis à Safi avenue Idriss I^{er} ville nouvelle. Ilpeut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma> ou du site web de l'agence urbaine de Safi :<http://www.ausy.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement relatif aux marchéspublics de l'Agence Urbaine de Safi.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du Règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- ♦ Soit déposer contre récépissé leur plis au service Equipement au siège de l'Agence Urbaine deSafi - Youssefia, sis à Safi avenue Idriss I^{er} ville nouvelle.
- ♦ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- ♦ Soittransmis, par voie électronique, via le portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- ♦ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plies justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation de l'appel d'offres.

NB : - Les copies des pièces justificatives demandées doivent être certifiées conformes aux originales.

N°9058/PA

N°141/PC



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°62/DTZ/INV/2022

Le **lundi 5 décembre 2022 à 10 H**, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'académie régionale d'éducation et de formation FES MEKNES) rue Allal El Fassi-TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE COLLEGIAL BNOU KHALDOUNE A LA COMMUNE DE TAZA - PROVINCE DE TAZA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du **service de bâtiment équipement et patrimoine** -Direction provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA, il peut être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **quinze mille dirhams(15.000,00 DH)**.

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un millioncent trente et un mille deux cent quarante dirhams(1131240,00DH)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service de bâtiment équipement et patrimoine** -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par **voie électronique**, .

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par lerèglement de consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (ce certificat dispense de la fourniture du dossier technique) conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A5

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°9063/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°64/DTZ/INV/2022

Le **lundi 5 décembre 2022 à 10 H**, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'académie régionale d'éducation et de formation FES MEKNES) rue Allal El Fassi-TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU LYCEE CHARIF AL IDRISSE A LA COMMUNE TAZA PROVINCE DE TAZA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du **service de bâtiment équipement et patrimoine** -Direction provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA, il peut être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **quinze mille dirhams(15.000,00 DH)**.

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **un million quatre cent soixante-sept mille cent quarante-quatre dirhams (1467144,00 DH)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service de bâtiment équipement et patrimoine** -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par **voie électronique**, .

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par lerèglement de consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (ce certificat dispense de la fourniture du dossier technique) conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A5

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°9064/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°67/DTZ/INV/2022

Le **lundi 5 décembre 2022 à 10 H**, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'académie régionale d'éducation et de formation FES MEKNES) rue Allal El Fassi-TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE TERRAINS DE SPORT DANS QUATRE ECOLES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE TAZA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du **service de bâtiment équipement et patrimoine** -Direction provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA, il peut être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **quinze mille dirhams(15.000,00 DH)**.

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **un million deux cent quarante-cinq mille trois cent soixante dirhams (1245360,00 DH)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service de bâtiment équipement et patrimoine** -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par **voie électronique**, .

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par lerèglement de consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (ce certificat dispense de la fourniture du dossier technique) conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°9066/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°65/DTZ/INV/2022

Le **lundi 5 décembre 2022 à 10 H**, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'académie régionale d'éducation et de formation FES MEKNES) rue Allal El Fassi-TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU LYCEE QUALIFIANT OMAR AL KHAYAM A LA COMMUNE TAZA A LA PROVINCE DE TAZA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du **service de bâtiment équipement et patrimoine** -Direction provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA, il peut être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **quinze mille dirhams(15.000,00 DH)**.

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **un million cinq cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatre dirhams (1529964,00 DH)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service de bâtiment équipement et patrimoine** -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.

-soit les déposer par **voie électronique**, .

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par lerèglement de consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (ce certificat dispense de la fourniture du dossier technique) conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A5

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°9065/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS
 Académie Régionale
 de l'Éducation et de
 la Formation De la région
 Fès - Meknès
 Direction provinciale
 de Taza.
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°63/DTZ/INV/2022
 Le lundi 5 décembre 2022
 à 10 H, Il sera procédé au
 siège de la direction provin-
 ciale à TAZA (relevant de
 l'académie régionale d'édu-
 cation et de formation FES
 MEKNES) rue Allal El
 Fassi-TAZA, à l'ouverture
 des plis relatifs à l'appel
 d'offres sur offre de prix-
 pour TRAVAUX D'AME-
 NAGEMENT DU LYCEE
 COLLEGIAL "20 AOUT" A
 LA COMMUNE DE
 BOURD A LA PROVINCE
 DE TAZA.
 Le dossier d'appel d'offres
 peut être retiré du service
 de bâtiment équipement et
 patrimoine -Direction provin-
 ciale Rue Allal Al Fassi-
 TAZA., il peut être
 également téléchargés à
 partir du portail des mar-
 chés publics : www.mar-
 chespublics.gov.ma
 Le cautionnement provi-
 soire est fixé à la somme
 : Dix mille dirhams
 (10.000,00 DH).
 L'estimation des couts des
 prestations établie par le
 maitre d'ouvrage est fixée à
 la somme de : six cent neuf
 mille cinq cent dix dirhams
 soixante-deux cents
 (609510,72 DH)
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des dos-
 siers des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles
 27,29 et 31 du décret n°2-12-
 349 relatif aux marchés pu-
 blics.
 Les concurrents peuvent :
 -soit envoyer leurs plis par
 courrier recommandé avec
 accusé de réception, au bu-
 reau précité;
 - soit déposer contre récé-
 pissé leurs plis au service
 de bâtiment équipement et
 patrimoine -Direction Pro-
 vinciale Rue Allal Al Fassi-
 TAZA.
 -soit les déposer par voie
 électronique.,
 -soit les remettre au pré-
 sident de la commission
 d'appel d'offres au début
 de la séance et avant l'ou-
 verture des plis.
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par lerèglement de consul-
 tation.
N° 9068/PA

et de la Formation
 De la région Fès - Meknès
 Direction provinciale
 de Taza.
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°66/DTZ/INV/2022
 Le lundi 5 décembre 2022
 à 10 H, Il sera procédé au
 siège de la direction provin-
 ciale à TAZA (relevant de
 l'académie régionale d'édu-
 cation et de formation FES
 MEKNES) rue Allal El
 Fassi-TAZA, à l'ouverture
 des plis relatifs à l'appel
 d'offres sur offre de prix-
 pour TRAVAUX DE RE-
 CONSTRUCTION DE
 DEUX SALLES DE CLASSE
 AUX ECOLES SUIVANTES
 : AIN MAOUASS A LA
 COMMUNE DE TRAIBA
 ET ECOLE AGHARBEINE
 A LA COMMUNE DE
 BRARHA - PROVINCE DE
 TAZA.
 Le dossier d'appel d'offres
 peut être retiré du service
 de bâtiment équipement et
 patrimoine -Direction provin-
 ciale Rue Allal Al Fassi-
 TAZA., il peut être
 également téléchargés à
 partir du portail des mar-
 chés publics : www.mar-
 chespublics.gov.ma
 Le cautionnement provi-
 soire est fixé à la somme
 : dix mille dirhams(10000,00
 DH).
 L'estimation des couts des
 prestations établie par le
 maitre d'ouvrage est fixée à
 la somme de : quatre cent
 trente-neuf mille six cent
 soixante-deux dirhams
 (439662,00 DH).
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des dos-
 siers des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles
 27,29 et 31 du décret n°2-12-
 349 relatif aux marchés pu-
 blics.
 Les concurrents peuvent :
 -soit envoyer leurs plis par
 courrier recommandé avec
 accusé de réception, au bu-
 reau précité;
 - soit déposer contre récé-
 pissé leurs plis au service
 de bâtiment équipement et
 patrimoine -Direction Pro-
 vinciale Rue Allal Al Fassi-
 TAZA.
 -soit les déposer par voie
 électronique.,
 -soit les remettre au pré-
 sident de la commission
 d'appel d'offres au début
 de la séance et avant l'ou-
 verture des plis.
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par lerèglement de consul-
 tation.
N° 9069/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS
 Académie Régionale
 de l'Éducation
 et de la Formation
 De la région Fès - Meknès
 Direction provinciale
 de Taza.
AVIS DE LA CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 69/DTZ/INV/2022
 Le mardi6décembre 2022 à
 15 H, Il sera procédé au
 siège de la direction provin-
 ciale à TAZA (relevant de
 l'académie régionale d'édu-
 cation et de formation FES
 MEKNES) rue Allal El
 Fassi-TAZA, à l'ouverture
 des plis relatifs à la consul-
 tation architecturale pour :
 CONSULTATION ARCHI-
 TECTURALE RELATIVE
 AUX ETUDES ET SUIVI
 DES TRAVAUX D'EXTEN-
 SION DU LYCEE COLLE-
 GIAL : IBNOU HAZME, A
 LA COMMUNE RURALE
 DE TAYFA - PROVINCE
 DE TAZA
 • Le dossier de la consulta-
 tion architecturale peut être
 retiré du service de bâti-
 ment équipement et patri-
 moine -Direction provin-
 ciale Rue Allal Al Fassi-
 TAZA, il peut égale-
 ment être téléchargé à partir
 du portail des Marchés pu-
 blics : www.marchéspu-
 blics.gov.ma
 • Le budget prévisionnel
 maximum, hors taxe, pour
 l'exécution des travaux à
 réaliser est de :
 1 500 000,00 DHS (un mil-
 lion cinq cents mille di-
 rhams).
 • Le contenu, ainsi que la
 présentation des dossiers
 des concurrents doivent
 être conformes aux dispo-
 sitions des articles 100,101et
 102 du décret n° 02-12-349
 du 8 Joumada I 1434 (20
 Mars 2013) relatif aux mar-
 chés publics.
 Les architectes peuvent :
 • soit envoyer leurs plis par
 courrier recommandé avec
 accusé de réception, au ser-
 vice précité;
 • soit déposer contre récé-
 pissé leurs plis au service
 de bâtiment équipement et
 patrimoine -Direction Pro-
 vinciale Rue Allal Al Fassi-
 TAZA.
 • soit les déposer par voie
 électronique.
 • soit les remettre au pré-
 sident du jury de la consulta-
 tion architecturale au début
 de la séance et avant l'ou-
 verture des plis.
 • Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par le règlement de la
 consultationarchitecturale.
N° 9070/PA

vinciale Rue Allal Al Fassi-
 TAZA.
 • soit les déposer par voie
 électronique.
 • soit les remettre au pré-
 sident du jury de la consulta-
 tion architecturale au début
 de la séance et avant l'ou-
 verture des plis.
 • Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par le règlement de la
 consultationarchitecturale.
N° 9071/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS
 Académie Régionale
 de l'Éducation
 et de la Formation
 De la région Fès - Meknès
 Direction provinciale
 de Taza.
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT N° :
71 /DTZ/INV/2022
 Le lundi 5 décembre 2022
 à10 H, Il sera procédé au
 siège de la direction provin-
 ciale à TAZA (relevant de
 l'académie régionale d'édu-
 cation et de formation FES
 MEKNES) rue Allal El
 Fassi-TAZA, à l'ouverture
 des plis relatifs à l'appel
 d'offres sur offre de prix-
 pour Travaux D'aménage-
 ment des accessibilités pour
 les personnes à besoins spé-
 cifiques aux écoles pri-
 maires à la Province De
 Taza.
 Cet appel d'offres est des-
 tiné à la petite et moyenne
 entreprise nationale, aux
 coopératives, aux unions de
 coopératives et à l'auto en-
 trepreneur

Le dossier d'appel d'offres
 peut être retiré du service
 de bâtiment équipement et
 patrimoine-Direction provin-
 ciale Rue Allal Al Fassi-
 TAZA., il peut être
 également téléchargés à
 partir du portail des mar-
 chés publics : www.mar-
 chespublics.gov.ma
 Le cautionnement provi-
 soire est fixé à la somme
 : cinq mille dirhams (5000,00
 DH).
 L'estimation des couts des
 prestations établie par le
 maitre d'ouvrage est fixée à
 la somme de : Cent mille six
 cent deux dirhams
 (100602,00 DH)
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des dos-
 siers des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles
 27,29 et 31 du décret n°2-12-
 349 relatif aux marchés pu-
 blics.
 Les concurrents peuvent :
 -soit envoyer leurs plis par
 courrier recommandé avec
 accusé de réception, au bu-
 reau précité;
 - soit déposer contre récé-
 pissé leurs plis au service
 de bâtiment équipement et
 patrimoine -Direction Pro-
 vinciale Rue Allal Al Fassi-
 TAZA.
 -soit les déposer par voie
 électronique.
 -soit les remettre au pré-
 sident de la commission
 d'appel d'offres au début
 de la séance et avant l'ou-
 verture des plis.
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par lerèglement de consul-
 tation.
N° 9072/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS
 Académie Régionale
 de l'Éducation
 et de la Formation
 De la région Fès - Meknès
 Direction provinciale
 de Taza.
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT N° :
71 /DTZ/INV/2022
 Le lundi 5 décembre 2022
 à10 H, Il sera procédé au
 siège de la direction provin-
 ciale à TAZA (relevant de
 l'académie régionale d'édu-
 cation et de formation FES
 MEKNES) rue Allal El
 Fassi-TAZA, à l'ouverture
 des plis relatifs à l'appel
 d'offres sur offre de prix-
 pour Travaux D'aménage-
 ment des accessibilités pour
 les personnes à besoins spé-
 cifiques aux écoles pri-
 maires à la Province De
 Taza.
 Cet appel d'offres est des-
 tiné à la petite et moyenne
 entreprise nationale, aux
 coopératives, aux unions de
 coopératives et à l'auto en-
 trepreneur



Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès
 Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°68/DTZ/INV/2022

Le lundi 5 décembre 2022 à 10 H, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'académie régionale d'éducation et de formation FES MEKNES) rue Allal El Fassi-TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES OUVRAGES D'ART AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A LA PROVINCE DE TAZA.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA, il peut être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **vingt mille dirhams(20.000,00 DH).**

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **deux millions quatre mille deux cent quarante dirhams (2004240,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 -soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.
 -soit les déposer par voie électronique,
 -soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par lerèglement de consultation. Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (ce certificat dispense de la fourniture du dossier technique) conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A5

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°9067/PA

جمعية فضاءات
تجارة القرب بمدينة سطات
الموضوع: اخبار بعدد جمع عام
وسعد,
سلام تام بوجود مولانا الإمام

علامة بالموضوع المشتر اليهاعلاه، يترقى أن أخبركم أن جمعية فضاءات تجارة القرب بمدينة سطات، سوف جمع عام يوم الثلاثاء 15 نونبر 2022 على الساعة العشرة صباحا بدار الشباب الحضري بـ سطات. من أجل عقد جمع عام عادي لتقديم التقرير الآبي والمالي وتجديد المكتب.
N°9073/PA

CONSTITUTION
I/- Aux termes d'un acte SSP du 11/10/2022 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU:
Dénomination : « GHAYA DEALS » SARL AU.
Objet : SALON DE COIFFURE ET BEAUTE.
Siège Social : 26 RUE ABOU LMAHASSINE QUARTIER RACINE, CASABLANCA.
Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :
Mme : ZINEB ECHAFAKI : 100.000,00 DHS
Durée : 99 ans.
Gérance : Mme ZINEB ECHAFAKI, gérant pour une durée illimitée.
Il-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 561553.

N° 9084/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région
Casablanca-Settat
Province de Settat
Cercle de Settat janoubia
Caidat Ouled Bouziri
Commune Sidi Mohammed
Ben Rahal
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N°:02/2022
Affermage du Souk
Hebdomadaire années :
2023 et 2024.

Le mardi 06 décembre 2022 à 11h00mn du Matin, il sera procédé au bureau du Président de la commune de Sidi Mohammed ben Rahal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour l'affermage du Souk Hebdomadaire Khmis Sidi Mohammed ben Rahal pour les années 2023 et 2024. D'une durée de deux années à compter de la date de l'autorisation du commencement de l'exploitation jusqu'au 31/12/2024. Le Cout estimatif est fixé à (cent quarante deux mille huit cent trente trois Dirhams) 142.833,00 Dhs par mois.
Le Cautionnement Provisoire est Fixé à la Somme de : Deux Cent Mille Dhs (200.000,00)Dhs.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie de recette de la commune, ou de le télécharger du Portail marocain des marchés publics

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 349-12-02 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la régie de recette de la commune.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance ou avant l'ouverture des plis.
- Dossier administratif Composé par les Documents Prévus par l'Article 05 du Règlement de Consultation.
- la visite du lieu objet de l'affermage du Souk Hebdomadaire sera le vendredi 25 novembre 2022 à 11h00mn du Matin au souk sidi Mohammed ben rahal. Conformément aux conditions citées dans le cahier de charge.

Dossier technique:
* Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.
Conforme aux conditions citées dans le cahier de charge.
Offres financier comprenant : Acte d'engagement portant l'offre proposé.
N.B : - Cet avis est considéré comme un bon de commande.

N° 9085/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE DU BASSIN
HYDRAULIQUE
DU LOUKKOS-TETOUAN-
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
SEANCE PUBLIQUE
Le Lundi 05 Décembre 2022 à 10 Heures 30 Minutes, Il sera procédé dans le bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos (ABHL), Avenue Massira à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres cités ci-dessous :

- Appel d'offres n° 46/ABHL/2022 :
- Objet : Gardiennage et surveillance des locaux de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos ;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cent Dirhams (3.500,00 DH) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Onze Mille Neuf Cent Cinquante-Neuf Dirhams et Cinquante-Deux Centimes, En Toutes Taxes Comprises (411 959,52 DH TTC) ;
- Appel d'offres réservé : aux petites et moyennes entreprises nationales ;
- Appel d'offres n° 47/ABHL/2022 :

- Objet : Couverture du siège de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos par une assurance multirisque ;
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Dirhams (3 000,00 DH) ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante-Dix Mille Dirhams En Toutes Taxes Comprises (70 000,00 DH TTC) ;
- Appel d'offres réservé : aux petites et moyennes entreprises nationales ;
- Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés à l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan. Ou téléchargés à partir du Portail Marocain des marchés publics.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour les appels d'offres N° : 46 et 47/ABHL/2022.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics pour les appels d'offres N° : 46 et 47/ABHL/2022.

- Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à

l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9086/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Fès Meknès
Province My Yacoub
Commune Ain Chkef
Direction des Services
STM

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DES
PRIX N°:17/CAC/2022
Séance public

Le Lundi 05 Décembre 2022 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune AIN CHKEF à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert N° :17/CAC/2022 relatif à l'achat de fourniture électrique pour l'entretien des réseaux d'éclairages publics de la commune AIN CHKEF-PROVINCE MOULAY YACOUB, Le dossier de l'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés et des travaux de la commune ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation du coût de la fourniture à réaliser est de :DEUX CENT SOIXANTE MILLE QUATRE CENT DIRHAMS (260 400,00 DHS).
la caution provisoire est de : trois Mille Dirhams (3 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
-soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la commune Ain chkef ;
-soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune Ain chkef ;
-soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les remettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 9087/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU,
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique
APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 14/2022-DSIN

Le Lundi 05 Décembre 2022 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet :
Maintenance du matériel de sécurité informatique
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : (Trente-cinq mille Dirhams) 35 000,00 Dirhams
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent dix-neuf mille huit cent quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises (519 840,00 DH TTC) ;
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, à l'adresse suivante : Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal ;
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal à l'adresse suivante : Avenue Maâ Al Aynayne- Rabat- Agdal ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9088/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire

Ministère de l'Intérieur
Région Fès Meknès
Province My Yacoub
Commune Ain Chkef
Direction des Services
STM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX
N°:18/CAC/2022 Séance public

Le Lundi 05 Décembre 2022 à 11Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune AIN CHKEF à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert N° :18/CAC/2022 relatif aux TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA FOURRIERE COMMUNALE- COMMUNE AIN CHKEF- PROVINCE MOULAY YACOUB, Le dossier de l'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés et des travaux de la commune ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation du coût des travaux à réaliser est de :un million cent vingt six mille deux cent seize dirhams, 80cts(1 126 216,80DHS).
la caution provisoire est de : seize mille dirhams(16 000,00DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la commune Ain chkef ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune Ain chkef.
- soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les remettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

le certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement, et de l'Eau

Secteur	Qualifications demandées	Classe demandée
A : construction	A5 : travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiment	4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 08 du règlement de la consultation.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08du règlement de consultation.
Conformément aux dispositions de l'article 156 du Décret n° 2-12-349; le présent appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise.
Il sera organisé une visite des lieux avec les concurrents, Le 23/11/2022 à 10H00 du matin. Le rendez-vous est fixé au service des marchés et travaux de la commune Ain Chkef.

N°9089/PA

et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de
Chichaoua
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX N° :
47/2022/CH/FCT
« Séance publique »

Le 05 décembre 2022 à 10 :00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : l'achat de matières et fournitures d'hygiène et de bain pour les élèves résidents des internats des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF –MS (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 dirhams (Trois Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des fournitures est fixée à la somme de : 196 781,70 dirhams (Cent Quatre-Vingt- Seize Mille Sept Cent Quatre-Vingt Et Un Dirhams Soixante-Dix Centimes).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI,

Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

« En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état » www.marchespublics.gov.ma .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs

N° 9110/PA

SOCIETE "INVERTYS"
SARL
CESSION DES PARTS
SOCIALES

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré en date du 12 octobre 2022 à Casablanca, l'associé unique de la société INVERTYS, a décidé ce qui suit :

M. Mohamed ZERHOUNI cède à M . Hamza ELHARROUCHI, les Mille (1.000) PARTS lui appartenant dans la société INVERTYS.
M. Hamza ELHARROUCHI devient l'associé Unique de la société INVERTYS.
M. Hamza EL HARROUCHI est nommé gérant unique de la société INVERTYS SARL AU.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca en date du 10 Novembre 2022 sous le n° 845489.

N° 9111/PA



Sport

L'ASFAR en finale de la Ligue des champions féminine



L'ASFAR s'est qualifiée à la finale de la Ligue des champions féminine de la CAF en battant les Nigériennes de Bayelsa Queens sur le score de 1 but à 0, mercredi soir au Complexe sportif SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan de Rabat.

L'unique but de la rencontre a été l'oeuvre d'Ibtissam Jraïdi (27e). Dès l'entame du match, les Militaires ont tenté de percer la défense adverse en variant les attaques des flancs gauche et droit. Après plusieurs tentatives, elles sont parvenues à ouvrir le score grâce à Ibtissam Jraïdi, suite à une passe décisive de Fatima Tagnaout.

Ce premier but a libéré les protégées de Mohammed Amine Alioua qui se sont montrées plus audacieuses en vue de tenter de creuser l'écart. Les Bayelsa Queens ont tenté de répliquer après ce premier but mais elles ont buté sur une défense bien en place de l'ASFAR. De retour des vestiaires, les Militaires se sont retranchées dans leur moitié de terrain pour maintenir leur avantage et ont opté pour les contre-attaques afin de surprendre les Bayelsa Queens.

Une sérieuse opportunité s'est offerte à la Nigérienne Mary-Ann Ezenagu (55e) pour égaliser, mais le danger a été repoussé par la gardienne Khadija Er-Rmichi.

Les tentatives des Nigériennes de revenir au score se sont intensifiées vers la fin de la rencontre, mais sans inquiéter réellement Er-Rmichi. Les coéquipières de Fatima Tagnaout ont réussi, enfin, à accéder à la finale, après avoir décroché le bronze lors de l'édition précédente.

En finale, l'ASFAR affrontera les Sud-Africaines de Mamelodi Sundowns, tenantes du titre, qui se sont imposées face aux Tanzaniennes des Simba Queens (1-0).

Déclarations des coaches

Mohammed Amine Alioua (entraîneur de l'ASFAR) : "Je suis très satisfait du résultat obtenu qui est le fruit d'un travail collectif. Les efforts intenses des joueuses sur le terrain et du staff technique ont donné leur fruit. Nous avons fait un grand match au niveau physique mais également au niveau défensif. En deuxième période, on a reculé pour préserver notre avantage, ce qui a mis la pression sur le bloc défensif. Nous avons opté pour défendre nos positions parce que nous n'avions pas beaucoup de moyens offensifs. Nous avons choisi d'être plus compacts défensivement pour couvrir tous les espaces. Lors de la 2e mi-temps nous n'avons pas produit du jeu, mais nous avons préservé le résultat à notre faveur (...) Nous serons prêts avec le retour de blessure de plusieurs joueuses qui feront la différence lors de la finale".

Okara Domo (entraîneur des Bayelsa Queens) : "Nous avons joué contre une grande équipe. Malgré la défaite, je suis satisfait de la prestation de mes joueuses qui ont tout donné. Il nous reste encore une chance d'accéder au podium si nous arrivons à remporter le match pour la 3e place. Le niveau de cette ligue des champions est relevé avec de grandes équipes africaines, ce qui témoigne de la qualité du football féminin".

MAP

CAN seniors dames de handball

Défaite du Sept national face à la Tunisie

L'équipe nationale féminine de handball s'est inclinée face à la Tunisie (25-35), lors de son premier match pour le compte de la 25ème Coupe d'Afrique des nations seniors dames de handball, disputé mercredi à Diamniadio, à 30 km de la capitale sénégalaise.

La première mi-temps de la rencontre s'est terminée sur une défaite de l'équipe nationale 14-18. Les Tunisiennes ont réussi ensuite à creuser l'écart au cours de la seconde mi-temps, terminant le match par une victoire (25-35).

Les Marocaines évoluent dans le groupe B de cette 25e édition aux côtés de la Tunisie, de la République de Guinée, de l'Égypte et du Congo.

Lors du 2ème match de cette compétition, les Lionnes de l'Atlas, dirigées par le Français Kévin Decaux, affronteront aujourd'hui (14H) la Guinée, avant de rencontrer dimanche (12H) l'Égypte et lundi 14 novembre (16H) le Congo.

Triple championne d'Afrique en titre, l'équipe d'Angola défendra sa couronne dans le groupe A où elle retrouvera la RD Congo, le Cap-Vert et l'Algérie.

Les quatre demi-finalistes de cette CAN, qui se déroule du 09 au 19 novembre, vont représenter l'Afrique à la prochaine Coupe du monde de cette discipline, prévue au Danemark, en Norvège et en Suède.

Les médias audiovisuels ont consacré 247 heures de diffusion à la couverture de la CAN féminine de football 2022



L'es médias audiovisuels ont consacré 247 heures de diffusion à la couverture de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) féminine de football, organisée au Maroc du 2 au 23 juillet 2022 avec la participation de 12 équipes, dont la sélection nationale marocaine, a indiqué la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA).

Ces heures de diffusion concernent non seulement la retransmission en direct des matches mais également une programmation spécifique, totalement inédite, comprenant des bulletins d'information, des programmes interactifs et des débats consacrés, en tout ou en partie, à la présentation et à l'analyse des différents aspects et étapes de ce tournoi continental, a précisé la HACA qui a publié un rapport de suivi de la couverture médiatique de cet événement sportif.

Le rapport révèle aussi que la parole a été donnée à un total de 278 personnes dans le cadre des débats et analyses réservés à cette compétition sportive, dont 43% de femmes, précise la HACA dans un communiqué, ajoutant que cette part surpasse de très loin les pourcentages habituellement observés

dans les relevés trimestriels du temps d'intervention des personnalités publiques établis par la Haute Autorité.

En effet, l'évolution sur une période de dix ans (de janvier 2010 à juin 2020) de la durée de prise de parole des femmes dans les médias audiovisuels a varié entre 8 % et 15 % du volume horaire total des interventions, rappelle le communiqué, faisant observer que la mise en exergue de l'expertise et des compétences féminines dans le domaine d'un sport dans le cadre de la couverture médiatique de la Coupe d'Afrique des nations féminine de football 2022, a constitué un véritable événement dans l'événement.

Par ailleurs, l'effort déployé par les radios et les télévisions monitrées pour refléter l'engouement et l'enthousiasme populaires, sans précédent, pour une équipe nationale

féminine, a contribué à créer un moment médiatique fort de visibilité des femmes dans des positions de performance, de leadership et de contribution au rayonnement du pays, souligne la même source.

Se fondant sur son mandat institutionnel en matière de contribution à la promotion de la parité et à la lutte contre toutes les formes de discrimination et contre les stéréotypes sexistes portant atteinte à la dignité de la femme, la Haute Autorité considère que l'expérience de la médiatisation de cet événement footballistique a créé des opportunités et produit des pratiques qui doivent être capitalisées et pérennisées pour renforcer la contribution des médias à l'expression de la diversité et à l'évolution des droits des femmes, poursuit le communiqué.

Réalisé sur la base d'un monitoring exhaustif des programmes de

trois chaînes de télévision publiques généralistes et thématiques ainsi que d'un service radiophonique thématique privé, ce rapport a pour objectif de sensibiliser à la question de la représentation des femmes dans les médias à travers l'exemple particulier de la couverture médiatique consacrée à un événement sportif spécifique tel que la Coupe d'Afrique des nations féminine de football.

L'élaboration et la publication de ce rapport s'inscrivent dans le cadre de la contribution de la Haute Autorité à la promotion de la représentation équitable des femmes dans les médias audiovisuels, ainsi qu'au renforcement de la culture de la parité et de l'égalité au sein de la société marocaine, selon la même source qui précise que le document est consultable sur le site de l'instance.

Regragui ignore Rahimi La grosse gaffe !

Le sélectionneur national, Hoalid Regragui, a communiqué, jeudi, la liste des 26 joueurs en partance pour le Mondial qatari qui débutera le 20 courant.

Une liste tant attendue, mais dont certains noms avaient fuité, ce qui a suscité bon nombre de remarques bien avant la copie officielle.

Décidément, les capés seront tous de la partie, avec cette fois-ci la confirmation de la présence de Badr Benoun, écarté à la dernière minute lors de l'édition 2018 en Russie.

Pour le public marocain, la grande satisfaction reste le retour d'Abderrazak Hamdallah qui n'a plus porté le maillot des Lions de l'Atlas depuis 2019. Le sociétaire du club saoudien d'Al Ittihad tenait absolument à disputer cette Coupe du monde, ne manquant pas à présenter des excuses à toutes les composantes de l'EN.

La liste comptera un bleu, le jeune Bilal Akhanous, présenté comme la nouvelle coqueluche de l'EN pour les prochaines années. S'il y a un élément marquant qui a manqué à l'appel, c'est bel et

bien Soufiane Rahimi. Il aurait été beaucoup plus judicieux pour l'EN de faire appel aux services de l'attaquant du club émirati d'Al Ain qui affiche la bonne forme, tout en étant régulier dans ses performances depuis au moins quatre saisons.

Au Mondial, l'Onze national a été logé dans le groupe F et sa première sortie est prévue le 23 courant face à la Croatie, finaliste de la Coupe du monde en 2018. Le second match sera face à un gros morceau, la sélection belge (27 novembre), avant d'enchaîner sur l'équipe canadienne le 1er décembre.

Ci-dessous la liste des joueurs convoqués :

Gardiens de but : Yassine Bounou, Mounir El Mhamedi et Réda Tagnaouti.

Défenseurs : Achraf Hakimi, Nousseir Mezraoui, Nayef Aguerd, Romain Saïss, Achraf Dari, Jawad El Yamiq, Yahya Atiyat Allah et Badr Benoun.

Milieux : Soufiane Mrabet, Abdelhamid Essabiri, Sélim Amallah, Azzedine Ounahi, Bilal El Khannous et Yahya Jabrane.



Attaquants : Hakim Ziyech, Soufiane Boufal, Amine Harit, Abdessamad Zelzouli, Zakaria Aboukhlal, Ilias Chair, Youssef En Nseyri, Walid Cheddira et Abderrazak Hamdallah.

M.Bouarab

Pour TRT Arabi, les joueurs internationaux sont un réel atout pour la sélection marocaine au Mondial



La sélection des Lions de l'Atlas regorge de nombreux joueurs internationaux, ce qui augmente les chances du Maroc d'aller loin lors de la Coupe du monde au Qatar 2022, écrit le média turc "TRT Arabi".

Dans un article mis en ligne, TRT Arabi a estimé que "le retour d'un certain nombre de joueurs importants dans l'équipe nationale augmente les

chances de la sélection marocaine de réaliser une performance importante lors de la Coupe du monde au Qatar".

La sélection des Lions de l'Atlas regorge de noms distingués au niveau mondial, fait observer l'auteur de l'article, qui note que la plupart des joueurs marocains font sensation en Europe avec des clubs importants tels que le Paris Saint-Germain (PSG), le Bayern Munich ou Chelsea.

Et de noter que la valeur marchande des joueurs de l'équipe marocaine s'élève à environ 235 millions d'euros, la plus importante parmi les sélections arabes et africaines participant à la Coupe du monde.

Le site a également mis en avant les performances du latéral droit du PSG, Achraf Hakimi, se distinguant par ses qualités défensives et offensives, ainsi que celles de l'ailier droit de Chelsea,

Hakim Ziyech.

Les noms les plus importants de la défense, en plus de Hakimi, incluent Nayef Aguerd, (West Ham), le capitaine Romain Saïss, (Besiktas), Noussair Mazraoui, (Bayern Munich) et Samy Mmaee, (Ferencváros), a relevé la même source. Le milieu de terrain marocain regorge de stars comme Sofyan Amrabat (Fiorentina), Younes Belhanda (Adana Demirspor), Selim Amallah (Standard de Liège), et Yahya Jabrane (Wydad de Casablanca), entre autres.

En ce qui concerne l'attaque de la sélection, le site turc a indiqué que l'entraîneur des Lions de l'Atlas s'appuiera notamment sur les qualités de Hakim Ziyech, de Soufiane Rahimi, (Al Ain), de Youssef En-Nesyri (Séville), de Soufiane Boufal (Angers), et de Walid Cheddira (Bar).

TRT Arabi a conclu son article en évoquant le nouveau visage de l'équipe nationale marocaine, Abdessamad Ez-zalzouli, qui a fait preuve d'un grand talent que ce soit au sein du FC Barcelone ou à Osasuna.

Fortunes diverses pour l'ASFAR et la RSB en Coupe de la CAF

L'ASFAR s'est qualifiée pour la phase de groupes de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), après sa large victoire par 4 buts à 0, mercredi soir au Complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat.

Les Militaires ont poinçonné leur billet à la faveur des réalisations de Reda Selim (17^e s.p.), Rabie Hrimat (61^e), Hamza Igmane (65^e) et Monteiro Borges (73^e).

A l'aller, l'ASFAR et Djoliba se sont neutralisés (0-0).

Quant à la Renaissance de Berkane (tenante du titre), elle a été éliminée à ce stade de la compétition, après son match nul (0-0) à domicile face à l'équipe tunisienne de l'US Monastir.

A l'aller, les Berkanis s'étaient inclinés sur le score de 1 but à 0.

Le tirage au sort de la phase de groupes de la coupe de la CAF aura lieu le 16 novembre au Caire. Tout comme d'ailleurs celui de la Ligue des champions, épreuve où sont engagés les deux clubs casablancais, le Wydad, tenant du titre, et le Raja, quart de finaliste lors de la précédente édition.

Omar Najhi nouvel entraîneur du MCO

Le coach marocain Omar Najhi a été désigné nouvel entraîneur du Mouloudia club d'Oujda (MCO), en remplacement du cadre national Mounir Jaouani, a annoncé le club de l'Oriental.

"Le MCO a officiellement conclu un contrat avec l'entraîneur Omar Najhi pour superviser l'équipe première jusqu'à la saison 2023-2024", a précisé le club sur sa page Facebook. Omar Najhi sera accompagné par Mohamed Madih en qualité d'entraîneur adjoint et de Mohamed Karam, analyste de performance à l'aide de la technologie vidéo, a ajouté la même source, souhaitant plein succès au nouveau staff technique lors des matchs à venir.

Le MCO avait annoncé lundi avoir limogé son entraîneur Mounir Jaouani et ses deux assistants (Othman El Assas et Mismoune Miftah Lkhir). Jaouani était arrivé en mai dernier pour prendre les rênes du Mouloudia, à la place du coach Hilal Ettair.

Le club oujdi occupe la 14^{ème} place au classement de la Botola Pro D1 "Inwi", avec seulement 5 points au compteur à l'issue de la 8^{ème} journée.

Surf : Ramzi Boukhiam termine 2^{ème} au Saquarema Pro de Rio de Janeiro

Le surfeur marocain Ramzi Boukhiam a terminé deuxième au Saquarema Pro, à Rio de Janeiro au Brésil, sixième manche du championnat international Challenger Series organisé du 1er au 8 novembre courant.

La première place est allée au Brésilien Gabriel Medina, qui a décroché au passage 10.000 points. Le triple champion du monde occupe désormais la 19^{ème} place au classement général et peut toujours espérer finir parmi les dix premiers du classement du championnat.

A la faveur de cette performance, qui lui a valu 7.800 points, Ramzi Boukhiam a grimpé de 10 places dans le classement général du championnat international, où il pointe désormais à la 4^{ème} place avec un total de 17.765 points.

Le classement général est toujours do-

miné par l'Italien Leonardo Fioravanti (26.915 points).

Les surfeurs qui terminent la saison dans le top 10 se qualifient automatiquement pour le Championship Tour 2023, la plus prestigieuse compétition du championnat mondial de surf (World Surf League).

La prochaine étape du Challenger Series se déroulera à Hawaï aux Etats-Unis, à l'occasion du Haleiwa Challenger.

Ramzi Boukhiam est né au Maroc d'un père marocain et d'une mère hollandaise et a passé les premières années de sa vie à apprendre à surfer sur les plages d'Agadir.

Suite à la perte de son père alors qu'il était encore adolescent, sa mère, lui et son frère ont déménagé en France, où le surfeur marocain commence à se frotter à l'école européenne.

Il a notamment remporté le Championnat d'Europe junior 2012, puis une épreuve QS6000 à Zarautz la même année. L'année suivante, il terminera deuxième derrière Gabriel Medina aux mondiaux juniors.

Avec un style fluide et puissant qu'il s'est forgé sur les plages marocaines, Boukhiam était pressenti d'être un champion du monde à son époque, mais il est passé tout près du leadership mondial.

En 2019, il a participé aux Jeux olympiques de Tokyo grâce à ses performances aux ISA World Surfing Games. Il a rapidement concouru cette victoire par une autre au concours QS6000 Oi Hang Loose Pro au Brésil au début de 2020.

Aux JO, l'aventure de Boukhiam s'est terminée aux 8^{es} de finale contre le Français Michel Bourez.

Face à l'explosion démographique, renoncer aux enfants pour sauver le climat

"A l'heure actuelle, il est complètement fou de faire des enfants!". Convaincus que la lutte contre le changement climatique suppose de réduire la population mondiale, des militants écologistes appliquent ce principe à eux-mêmes, en renonçant à devenir parents.

Alors que le cap des 8 milliards d'êtres humains va bientôt être franchi, "nous sommes déjà trop nombreux par rapport à ce que la planète peut encaisser", estime Alice Rallier, 44 ans, membre de "Démographie responsable".

Cette petite association française "écologique et décroissante" milite pour "la stabilisation puis la lente diminution de la population humaine".

"Je ne veux pas ressentir la culpabilité d'avoir mis au monde un enfant dans cette galère", affirme à l'AFP Mme Rallier, qui a été en couple avec deux hommes "qui ne voulaient pas d'enfant non plus", et qui a choisi de subir une stérilisation chirurgicale définitive.

"Tout enfant qui naît aujourd'hui fait partie du problème" en raison de la pression exercée par la croissance démographique sur les ressources natu-

relles, selon cette militante qui se dit consciente de se heurter à un "tabou" et au "mythe populationniste qui dit que, plus on est nombreux, mieux c'est".

Pour ces militants, il ne s'agit pas de contraindre mais de proposer une "incitation volontaire", par exemple en plaçant les allocations familiales à partir du deuxième enfant, argumente Denis Garnier, président de "Démographie responsable".

Selon une enquête publiée en 2021 par The Lancet, menée auprès de 10.000 personnes dans dix pays de tous les continents, 39% des jeunes de 16 à 25 ans "hésitent à faire des enfants" car ils sont inquiets face au changement climatique.

L'idée a été relayée au Royaume-Uni en 2018 par les tenants d'une "grève des naissances" ("birthstrike"), et au Canada par des étudiants qui s'engageaient à ne pas avoir d'enfants tant que le gouvernement n'agirait pas davantage contre le changement climatique. En Allemagne, une autrice anti-nataliste, Verena Brunschweiger, a fait polémique en décrivant la parentalité comme une démarche "égoïste".

"Beaucoup de gens s'interrogent"



mais le phénomène reste difficile à quantifier, nuance le consultant français Emmanuel Pont, auteur du récent livre "Faut-il arrêter de faire des enfants pour sauver la planète?" (éditions Payot).

D'autant que l'environnement n'est pas la seule motivation de ceux qui refusent de devenir parent et que certains finissent par changer d'avis.

A 35 ans, Sébastien Verdier -- connu sur les réseaux sociaux sous son pseudonyme militant Sereb-- a "mis ses actes en accord avec ses idées", en subissant une stérilisation définitive.

Il s'agit pour lui à la fois d'éviter à

l'enfant à naître "un futur désagréable que je ne souhaite à personne" et "de ne pas rajouter dans le système un consommateur de plus".

"Sereb" convient toutefois que son engagement est plus "symbolique" que réellement efficace pour lutter contre le réchauffement de la planète, en raison de "l'énorme inertie" des évolutions démographiques qui ne font sentir leurs effets qu'après plusieurs décennies.

Selon une étude publiée en 2014 par deux chercheurs australiens, "même avec des politiques de l'enfant unique imposées partout dans le

monde et des événements entraînant une mortalité catastrophique, il y aurait toujours probablement entre 5 et 10 milliards d'êtres humains en 2100".

En outre, au-delà de cette question de l'"inertie démographique", le lien entre démographie et protection du climat ne fait pas consensus.

Une étude publiée en 2017 par deux spécialistes nord-américains du changement climatique avait conclu qu'"avoir un enfant de moins" était beaucoup plus efficace en termes de bilan carbone que de renoncer à la voiture, aux voyages en avion ou à la consommation de viande.

Mais d'autres scientifiques ont contesté ces résultats, au motif que les auteurs avaient considéré que les générations futures auraient forcément un niveau de consommation aussi néfaste pour l'environnement que leurs aînés.

Or "nos enfants ne sont pas condamnés à rouler en SUV et à s'envoler tous les weekends pour Ibiza", ironise Emmanuel Pont. Pour autant, limiter la fécondité pour lutter contre le réchauffement n'a "rien d'absurde", selon lui... au même titre que faire isoler son logement ou limiter ses voyages en avion.

Recettes

Tajine au poulet et aux poires confites aux épices

Ingrédients :

4 Blancs de poulet (700 gr)
4 Petites poires
1 Poignée de raisins secs blonds
5 Pommes de terre nouvelles
1 Gros oignon
1 C à s de miel liquide
1 C à c de coriandre
1 C à c de cumin 1 C à c de cannelle
1/2 C à c de muscade
1/2 C à c de curcuma
Huile d'olive
Sel, poivre



Préparation:

Dans une cocotte, faites chauffer un peu d'huile d'olive et faites-y dorer vos blancs de poulet sur les 2 faces. Réservez. Emincez l'oignon et faites-le revenir dans un peu d'huile d'olive jusqu'à ce qu'il soit un légèrement doré. Ajoutez les cubes de poire, les raisins secs, la coriandre et le cumin. Mélangez et laissez ainsi 2-3 minutes. Ajoutez ensuite la cannelle et la muscade puis arrosez le tout de miel. Laissez confire encore 2-3 minutes. Pelez et coupez les pommes de terre en rondelles. Mettez-les sur 1 seule couche sans les superposer dans le panier d'un cuit-vapeur et saupoudrez-les tranches de curcuma et d'un peu de sel. Faites cuire à la vapeur 15 bonnes minutes (vérifiez avec la pointe d'un couteau, si elles sont tendre c'est cuit). Préchauffez le four à 150°. Posez 4 cercles ou carrés de présentation sur la

plaque du four recouverte de papier sulfurisé ou sur une plaque à pâtisserie. Coupez le poulet en lamelles et disposez-les dans le fond des cercles. Tassez légèrement. Filtrez le confit avec une passoire (conservez le jus) et déposez les poires confites sur le poulet, tassez de nouveau. Disposez les tranches de pomme de terre par dessus. Faites réchauffer 10 minutes. Faites épaissir légèrement le jus du confit en le faisant bouillir 2 minutes. Juste avant de servir, glissez une large spatule sous les cercles et posez-les dans les assiettes. Retirez doucement les cercles et servez vos tajines accompagnés d'un petit ramequin de sauce pour les plus gourmands!

Les canicules pourraient tuer 90.000 Européens par an d'ici 2100

Si rien n'est fait pour l'empêcher, 90.000 Européens pourraient mourir chaque année à cause des canicules d'ici la fin du siècle dans la plus grande menace sanitaire liée au climat, a prévenu mercredi l'Agence européenne de l'environnement (AEE).

"Sans mesures d'adaptation, et dans le cadre d'un scénario de réchauffement planétaire de 3°C d'ici à 2100, 90.000 Européens pourraient mourir suite à des canicules chaque année", a relevé l'AEE.

Avec un réchauffement de 1,5°C visé par l'accord de Paris ce chiffre est réduit à 30.000 décès par an", souligne-t-elle en se fondant sur une étude publiée en 2020.

Entre 1980 et 2020, quelque 129.000 Européens sont morts à cause des canicules, d'après les chiffres, avec une forte accélération durant la période récente.

La combinaison d'épisodes caniculaires plus fréquents, d'une population vieillissante et d'une urbanisation accrue rend les Européens plus vulnérables à de fortes températures, notamment dans le sud du continent, a souligné l'agence européenne.

Lundi, le bureau européen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait annoncé qu'au moins 15.000 décès en Europe étaient directement liés aux graves vagues de chaleur durant l'été 2022.

Outre les canicules à répétition, le changement climatique rend la région de plus en plus propice à l'émergence et à la transmission de maladies infectieuses.

Certains types de moustiques, vecteurs du paludisme et de la dengue, séjournent plus longtemps en Europe, note l'AEE. La hausse des températures favorise aussi la prolifération dans l'eau de bactéries, notamment en mer Baltique des bactéries Vibrio, dont la plus connue est responsable du choléra.

Des mesures de prévention et de veille doivent permettre de réduire ces conséquences sanitaires morbides.

"Il faut mettre en oeuvre un large éventail de solutions, notamment des plans d'action efficaces contre la chaleur, l'écologisation des villes, la conception et la construction de bâtiments appropriés et l'adaptation des horaires et des conditions de travail", estime le rapport selon lequel un grande partie des décès liés aux grosses chaleurs sont évitables en Europe.

